

Amsterdam, ce 11 Juin 1830.

N^o 461

Monsieur le Directeur des Postes Royales Françaises &c &c.
à Marseille.

Monsieur!

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 24 Mai passé N^o 421 au
sujet de différentes lettres expédiées par notre Administration pour la Syrie &
l'Égypte par la voie des bateaux à vapeur de Marseille, et vous demandant
des renseignements sur la régularité des expéditions. Il paraît que vous avez bien
voulu y répondre, vu que ces derniers jours il nous a été présentée une lettre
cachetée avec la suscription "Service des postes", dont nous avons cependant
dû refuser la réception, comme elle était chargée de fr. 80. de port, et que
nous avons jugé injuste, de faire des dépenses à cet égard. Comme cependant
il nous importe de connaître vos informations, nous venons vous prier, Monsieur
le Directeur, de vouloir bien nous adresser une lettre d'office ouverte, afin
qu'elle nous parvienne sans aucun frais de port. Agréez, Monsieur le
Directeur, l'assurance renouvelée de notre considération très-distinguée.
Le Président des Péridim & Amarcalin, des Communes Israélites de la
Terre Sainte résidant à Amsterdam.

N^o 462

Amst. ce 29 Juin, 5599.

Messieurs les Receveurs-général pour la T. S. au département
du Haut-Rhin, résidants à Colmar.

Messieurs!

Nous ne savons plus de quelles expressions nous servir pour vous dire
peindre notre étonnement du silence étonnant, que vous opposez à nos
différentes lettres d'office. Pour concevoir, Messieurs, que le service
de la bonne cause, qui est votre vocation, d'accabler, ne peut être que
gravement compromis par une telle parolle, et vu qu'il est de notre devoir
de pourvoir autant que possible aux exigences, nous avons eu l'urgence, pour
le bien de la bonne cause de joindre à votre administration, comme votre
affectant le très vénérable Monsieur S. Goudchaux, Grand Rabbis de votre
département, et nous vous invitons donc à le reconnaître, et, cette qualité,
à l'introduire dans les affaires y attribuées, et à tenir nos desirs dans
bonne admission.
Nous avons l'honneur de vous renouveler l'assurance de notre considération
très-distinguée.
Péridim & Amarcalin, des Communes Israélites

N^o 464

Amst. 29 Juin, 5599

Monsieur Moïse Leij. Receveur pour la T. S. à l'arrondissement
& la ville de Colmar.

Monsieur!

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre du 3^e cour! N^o 403
et nous vous invitons à vouloir bien nous faire bientôt donner les renseigne-
ments demandés. Dans la supposition, que de la part de M. ell. les
Receveurs-général l'appui requis ne vous était pas prêté dans l'exécution
des devoirs de vos fonctions, et sans tant notre devoir d'empêcher que
la bonne cause ne soit compromise, nous avons eu l'urgence, de joindre

à la commission actuelle le Très Révérend S. Goudchaux, Grand Rabbi
 de notre département comme inspecteur aux Revenues - généraux, et nous
 espérons que cette administration ne mette en terme aux incovenances existantes
 et ne soit conforme à nos desirs personnels. Nous nous prions donc
 Monsieur de vouloir vous intriquer à ce sujet avec Monsieur le Grand Rabbi
 de le déterminer à accepter la fonction honorifique que nous lui comitions
 et l'engage à se faire entièrement des affaires y attribuées.
 En attendant notre réponse honorée, agréer Monsieur l'assurance
 renouvelée de notre considération très parfaite. Le Tekiva de

" N° 466

Amsterdam le 23 Juin 1837

Messieurs de Rothschild Frères
 à Paris

Messieurs
 Nous avons le honneur de nous référer à nos lettres des 28. 29 Mai & Court
 par la première desquelles nous avions l'honneur de vous remettre

f 2000 - par billot sur M. H. Kaufmann, Jorben, Klein & Co à Paris
 f 858-35 - sur M. G. K. Holtmann à Bordeaux
 Par celle du 3 Court

f 3000 - par 15 Court sur M. H. Kaufmann à Paris
 f 900 - " " " M. G. Kaufmann à Belleville près Paris
 ensemble f 5900 - sur Paris f 858-35 sur Bordeaux

auxquels nous attendons encore votre avis, ainsi que votre réponse bienveillante
 à nos lettres mentionnées.

Quant au avis de départ de Messrs. Kibbe & Co de Roubaix
 de ce que Messrs. Kibbe & Co de 300 piastres portés avait été payé, nous désirons
 savoir, si Messrs. Kibbe & Co de Alexandria ne s'abient point prévalu pour
 une de montants approximatif de cette somme sur votre Maison honorée, en
 charge du Crédit, que nous avons eu l'honneur de leur adresser auprès de
 vous par lettre du 7 Janvier passé. Veuillez donc, Messieurs, dès le temps
 nous faire communiquer leur traité pour que nous puissions y conformer nos
 écritures. Vous trouverez ci-jointes Messieurs, un questionnaire de

Messieurs S. M. de Rothschild à Vienne.

f 350 - 20^{es} Court de Vienne qui y ont été versés pour votre compte, veuillez
 bien nous en dire pour reconnaître votre du montant, et nous faire
 bien sûr dans la note de Calculations pour y conformer nos écritures.
 Avec Messrs. l'assurance renouvelée de notre considération la plus distinguée
 respectueuse etc.

N° 471 Herrm J. F. Carleback: Mannheim Amst 2 Tamnus 1837

N° 472 Herr Heere J. J. de Vries te Haarlem Amst 3^{de}

N° 473 Monsieur de J. Alphonse te Beyruth Amst 5^{de}
 sans doute brief over geschiedt is een klein briefje aan den Rabbi Haim Morabaniyager
 alsmede eenige regels aan den Rabbi Grail Aharan, beide te Jerusalem

N° 475
 N° 476
 N° 477
 N° 478
 N° 479



informations et Conseils Obligants, que nous avec bien voulu nous donner.
 Notre Compte a été dûment reconnu de
 1665-66. Valeur le 4 juillet pr. trois pour % Sur votre Maison honnorie par Messrs
 Brigg. Qui a été payé, en Contrevaloir d'un paiement de \$ 300. affecté par %
 Nous venons de recevoir des nouvelles de la Terre Sainte, qui nous ont informé
 du grand besoin d'argent où nos malheureux Corréligionnaires se trouvent en Con-
 séquence de la disette extrême qui y fait des ravages funestes. Je vois donc
 de hauts urgences à leur pouvoir fournir quelques moyens d'existence sans
 compromettre les fonds. Une qui sans toute Subvention leur paraitroit de venir
 obtient trop précieuse. Nous avons imaginé que la plus sûre méthode
 d'opérer une remise avec autant peu de risques que possible, fut d'envoyer
 à Mons^r Pietro Laurella, vice Consul au Pays Bas à Rotterdam, un
 accreditif tiré par nous sur Messrs Fildes Fleugh & Co de ladite ville, et d'autoriser ces
 Messieurs de recouvrer leur paiement en se prévalant sur votre maison honnorie par %
 Nous donnerions ordre à Mons^r Pietro Laurella de ne rien prélever sur cet accreditif
 que sur la garantie personnelle de la Sécurité des fonds, de manière que l'argent
 ne puisse en aucun cas courir les chances des événements.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien nous faire bientôt communiquer
 si cette manière d'opérer vous parait convenable, ou nous donner vos
 conseils comment il étoit possible de secourir les malheureux sans
 trop compromettre les fonds qui leur sont destinés.

Vous aimons à croire, qu'avec votre bienveillance accoutumée, vous
 voudriez excuser la peine que nous vous causons sans ce point que la part gé-
 nérale que vous prenez à nos aspirations de charité, Messieurs, ne vous engage
 à nous y guider par vos lumières plus éclairées.

En attendant votre réponse, bien veillante, nous vous prions, Messieurs, d'agréer
 l'assurance renouvelée de notre considération la plus parfaite. Le Président
 etc.

- " N° 483 Herr J. Tobias Wolgast in Hamburg Année 9 Tammus
- " N° 485 Herr J. Menggen Oberkabbiner in Altona 8^e
- " N° 486 Herr Abm^r Judel Straßener Wilna 8^e
- " N° 487 Herr H. Fraub Oberkabbiner in Manntzeim Année 11439

N° 488 " M. M. Benatar à Bordeaux Année: ce 12 Tammus 5599

Monsieur!

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre estimable lettre du 4 cont^e et
 nous avons pris note de son contenu. Nous avons crédité votre compte
 de f^s 330 que M^r Bayard Scher, nous a remis à valoir pour les 3 barriques
 de vin, que vous lui avez expédiées en suite de la commande du 29 mars
 dernier. Nous sommes peinés à ne pas pouvoir exécuter votre désir au sujet
 d'un sofphar de selles selles portugaises vu qu'il n'y en existe dans
 cette place, et que la congrégation portugaise de cette ville n'en possède

siema plus, via que celle quelle avait est devenu impraticable et que ce n'est
 que le Takhah qui est possible. C'est à Tiverte ou à Livourne, que le même
 le Grand Rabbin devrait s'adresser à ce sujet. *וְיִשְׁלַח הַגָּבֵר אֶת יָדָיו וְיִשְׁלַח הַגָּבֵר אֶת יָדָיו*
 Nous espérons que la quote extraordinaire que vous nous proposez de faire le
 15 Cent pour nos frères souffrants de la S. S. produira le résultat satisfaisant
 dont et que les autres Congrégations imiteront le bon exemple, que Bordeaux ne
 manquera pas de leur donner. Nous attendons votre avis obligamment la dessus
 et nous avons l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'assurance de notre
 considération la plus distinguée. Le Président des *תַּשְׁבֵּיבִים* & Amaraçali &c.

N° 490 Amsterdam, 24 June 1839.
 Messrs Briggs & Co Alexandria

Gentlemen
 We had the pleasure of receiving in due time your favour of 22nd inst
 advising us the payment of a draft on Messrs. Kellner Langh & Co of
 Beyrouth of 300 Spanish Dollars, the amount of which conforming to your
 notice you had recovered by drawing for our account. *1665* $\frac{66}{100}$ on
 Messrs. Rothschild's brothers at Paris, which has duly been honoured.
 This little business being thereby finished, we beg to express our best thanks
 we take the liberty of again prevailing of your estimable connection
 by inclosing a letter to Mr. Pietro Lauretta, vice Consul of the
 Netherlands at Beyrouth, which we request to have forwarded to its
 direction by the first English Steamboat or by any secure way, and
 you will be pleased, Gentlemen, to excuse our liberty. Please Gentle
 men, to agree the deference of our most particular considerations.
 The President &c. *יְד בִּן צְבִי יְד בִּן צְבִי יְד בִּן צְבִי יְד בִּן צְבִי יְד בִּן צְבִי*

N° 489 Amsterdam, ce 11 Tamuz 5599
 23 Juin
 Monsieur S. Alkan
 Receveur Central & Trésorier pour la Terre Sainte &c. à Paris

Monsieur
 Nous avons eu l'honneur de recevoir votre estimable lettre du 23rd inst,
 et votre remarque, que nous sommes en retard des réponses à vos honnêtes des
 9 Avril & 2 Mai etc. etc. la cause de ce retard était d'avoir été, si
 malentendu de votre part; nous savons fort bien, qu'il n'y a aucun
 lien de vous réquerir à faire le versement des fonds perçus, sans flat-
 terie, il n'existe pas de recevoir plus prompt que vous dans ces versements
 Seulement nous avions fait une disposition sur M^{me} de Rothschild
 frères à laquelle nous avions compris la somme en question, et nous
 ne voulions pas disposer

N° 491
 Monsieur
 Nos derniers
 Succès
 dont vous
 Monsieur
 comptes
 de vouloir
 avec laquelle
 nommé M.
 du bateau
 plusieurs
 des agents
 mettre tout
 pour ce jour
 les profits
 Messieurs
 que la S.
 nous vous
 traverser
 La attend
 Professeur
 Le P.
 Saïtes

N° 492
 N° 493

N° 494
 N° 495

N° 500
 N° 499

Vous
 au sujet
 mais
 est impro-
 venant
 tracas
 rien y a
 inallou
 attirance
 C'est de



N^o 491 Monsieur Pietro Laurelli, vice Consul des Pays-Bas 45: 44 45.
Amsterdam le 24 Juin 1839
Monsieur le Consul!
Bevrooth

Nos dernières lettres étaient des 23 Mars, 28 Avril, 7 & 24 elle dernières, par lesquelles nous vous avions
sacréusement communiqué l'expédition d'un nouvel envoi de \$4150 par le Digne Capte Bisje de Marseille
dont vous aurez fait soigner la distribution prompte selon nos lettres. nous venons vous remercier
Monsieur, nos intentions au sujet des qu'il nous manquant, pour que nous puissions solder nos
comptes. Le but de la présente est de vous prier d'être favorable. Monsieur le Consul,
de vouloir bien vous faire de vos prérogatives Consulaires, pour mettre un terme à l'insolence
avec laquelle nos lettres sont volées de la porte de votre place. Nous avons appris que le
nommé Maïmon de Biton a eu l'audace de retirer une de nos lettres de Monsieur Alphandari
du bateau à vapeur, prétendant qu'elle fut à lui. Mr Alphandari, l'a porté à l'appris
plus tard, et allé à lui réclamer & ne l'a recue que dédaigne. Il y a eu chez nous
des agents de certains malveillants de Terre Sainte, et Maïmon de Biton en est un, qui
mettent tout en œuvre pour se saisir de nos lettres à l'effet d'y déjouer nos démarches
sans démentir leur intrigue, et nous devez concevoir Monsieur le Consul Général, combien
les préjudices doivent nous être fatals. Veuillez donc faire votre possible, pour
pénaliser à sa infamie, et à l'urgence pour faire punir le coupable, jusqu'à ce
que la Turque soit rétablie, pour devoir tout impatience par nos lettres, et
nous vous prions de faire veiller personnellement à ce que celles que vous
transmettez soient déposées cachetées à Monsieur R. J. Alphandari.
En attendant de vos nouvelles honores, nous avons l'honneur de vous renouveler
l'assurance de notre considération très-distinguée

Le Président des Phidim & Amarellim des Congrégations Israélites de la Terre
Sainte, Amsterdam.

N^o 492 Herron Wolff Lipmann Hamburg: Turke Amst 12 Tammeus 99

N^o 493 Herron Jac. Mos. Kanni: Frankfort p. Amst 13 Tammeus 99

N^o 494 Herron Simon Schotten Oberkabbiner: Patak 82

N^o 495 Herron M. Schreiber Oberkabbiner: Presburg 82

N^o 500. Monsieur Emmanuel Deuter Amst 15 Tammeus 55 99
Grand Rabbim du Consistoire central de France
à Paris

N^o 499. Monsieur Marchand Enery
Grand Rabbim du Consistoire Israélite
Paris

Vous voudriez nous pardonner de ce que venant vous entretenir de nouveau
au sujet de nos Coreligionnaires infatigables de la Terre Sainte
mais vous braveriez notre exulte dans le devoir sacré qui nous
est imposé de représenter leur cause. Les malheurs extrêmes qui sont
venus frapper nos frères, leurs souffrances et misères inouïes ont été
tracés aussi détaillément dans notre dernier épître, que nous en savons
rien y ajoutés, mais nous étions persuadés de ce que l'humanité et respect leur
attireraient la sympathie de leurs frères heureux de l'occident et leur
c'est donc avec une douleur bien vive, que nous nous voyons privés

de tant de preuves de sympathie de la part de la Congrégation de Paris, et de
 nous venons vous prier, Monsieur le Grand Rabbin, de vouloir bien
 nous concéder aux Messieurs les Receveurs et Caissiers entravés pour
 la Terre Sainte. vos Collègues à l'effet d'obtenir la quote-part
 ordinaire dans votre rayon administratif. Il y excite
 à Paris tant d'Israélites opulents répétés bienfaits dont la
 charité n'a qu'à être réclamée par de manifestes - que nous ne sou-
 tons point, qu'elle ne se pratique aussi prodigieusement en faveur des
 malheureux de la Terre Sainte par où leurs intérêts sont
 représentés. D'actuellement par une influence aussi éminente, que
 la vôtre. Monsieur le Grand Rabbin, et que celle de Messieurs
 vos collègues. Nous avons devant nous l'Exemple de Messieurs les
 Grands Rabbins de Strasbourg et de Bordeaux, qui tous les deux
 ont rendu des services importants à la bonne cause. Veuillez donc
 Monsieur le Grand Rabbin nous saisir de cette source de pitié, et
 nous ne doutons point de ce que vos efforts généreux ne produisent
 un résultat satisfaisant. En attendant l'honneur de recevoir
 bien tôt votre réponse obligeante, nous nous adressons Monsieur
 le Grand Rabbin de Paris avec l'assurance intérieure de notre
 considération la plus parfaite. Le Président des Péridoms
 et Amoralimés etc

N° 499. Monsieur Marchand Ennery, Grand Rabbin du Consistoire Israélite Amst 18 Tammus 5599
 à Paris

N° 496 Rabbi Jersia Burdaeki, Jerusalem Amst 14 Tammus 5599

N° 497 Monsieur A. Abraham et ses Frères à Gesevendale Amst 72

N° 498 Herr Joseph Heymann in Gode Amst 72

N° 504. Amsterdam a 16 Tammus 5599
 Monsieur Alexander Blum à Thann

Par le changement de domicile de Monsieur Benjamin Levy, la fonction
 honoraire de Receveur pour la Terre Sainte dans votre résidence est devenue vacante.
 A l'effet de pourvoir à son remplacement et ayant la con-
 viction de l'intérêt que vous portez au sort de nos malheureux compatriotes de la Terre
 Sainte et du zèle religieux que vous déployez si le Sage de propager une in-
 citation de charité, nous venons Monsieur vous offrir ces fonctions honoraires
 en vous priant de vouloir bien nous en faire un accueil favorable si vous vaudrez l'ac-
 cepter, cela étant nous aurons l'honneur de vous transmettre votre diplôme d'in-
 stitution ainsi que les instructions nécessaires pour l'accomplissement des devoirs
 y attribués. En attendant votre réponse honorée nous vous prions
 Monsieur d'agréer l'assurance de notre considération
 très particulière

Messieurs
 Receveurs
 de la

Tout pour
 sion que
 de l'ar
 rendu de
 sur les a
 se faire
 du départ
 est à la
 nous a
 opère en
 à tout
 pitié,
 parti.
 Grand-
 cause.
 fement.
 l'entraide
 nouveau,
 au bien
 nous vo
 spectifs.
 En atten
 nous
 de n

nous a
 miné
 perdue
 que
 de la
 car que
 res
 mois



Die hier vorgeschriebene Vertheilung wird mit der Befugnis, ob im obigen Districte
 nicht mehr, als in dem Groß Bayern die Einweisung gutgeheißt, in diese Länder
 der Provinz in der obigen Vertheilung des 20ten Sept. 1839, welche eine sehr unvollständige
 Zuzug zu leisten zu können, und falls diese nicht der Fall sein sollte, bitten wir
 die Königl. Hofkammer, diese Einweisung gutgeheißt zu lassen, damit wenigstens die Klein-
 Landwirthe der bedingten für die Folge zugewiesen möge. Wir haben die
 Hofkammer des Königl. Hofes, Hofe für die Einweisung in diese Länder vorgeschrieben
 die Einweisung zugewiesen. Die Hofkammer & Co.

Amsterd. den 1^{ten} Julius 1839.

N^o 510

Messrs. Melbice & Co.
 Beirut
 Gentlemen!

We had the pleasure of receiving your favour of 12th May, advising us the
 payment of our little draft on you

\$300. 3/4 of Rabbi Israel Askanasi
 for the act. of Messrs. Briggs & Co. at Alexandria.

We beg to remark, that this little draft did not at all prove advan-
 tageously and that our expeditions of Spanish Dollars from Marseille rendered
 more satisfactory. But your kind offer to dispose on you has engaged us
 to a new essay of greater amount, and we took the liberty to draw on you a
 letter of Credit (one thousand seven hundred, fifty Dollars) 1750 Spanish Dollars 3/4
 of Mr. Pieter Laurilla, vice Consul of the Netherlands, which you will please
 to honour when presented. We must in the same time request, only to pay it by
 Spanish Dollars in nature or conforming to the notions of the day and in good valuable
 Turkish Coins, as we have ordered Mr. Laurilla only to accept such payment.

In Conformity with your advice, that you can place £3 or 5000 every thousand, we
 did not remit you any Coins, but have opened you a Credit for the approximate value
 of the above at Messrs. de Rothschild's firm at Paris. You therefore will please to
 draw the whole amount of your act. on these Gentlemen for our act. short
 exchange, as the money is ready for payment and a more communicative course
 may be obtained. We expect your kind advice of the realisation of this essay, the
 result of which shall prompt us, if in future we shall prevail or not of your
 kind service.

Obliged to you for your kind information about Sir Mour Montifiores
 journey to Jerusalem, we request

- N^o 506. Rabbi Israel Askanasi in Jerusalem. Amst. 19 Tammus 5599
- N^o 501. Deat. Melbelandere J. M. Weil in Amersfoort. Amst. 16 Tammus 5599
- N^o 507. J. M. Solomons Esq. London. 20 Tammus
- N^o 508. Deat. Pleure L. S. de Beer te Utrecht. 24 Tammus
- N^o 509. Deat. Pleures bestuandere der Israël. Gemeente te Utrecht. 19 Tammus 5599
- N^o 512. of Monsieur R. J. Alphonandari à Beyrouth. 20 Tammus

Amsterdam le 2 Juillet 1839

Monsieur Pietro Laurella, vice - Consul des Pays-Bas N° 44.
Roxburgh

Nos dernières lettres étaient des 23 Mars, 28 Avril, 7 & 24 de ce dernier, par lesquelles nous vous avions successivement communiqué l'expédition d'un nouvel envoi de \$4150 par le D^{ns} Pays (D^{ns} de Marseille, qui vous aura reçu dans l'intervalle & de laquelle vous aurez fait soigner la prompte distribution, selon nos désignations. Aucun quitte-à-cas ne nous étant parvenu dernièrement, nous vous répétions. Nous n'en sommes à cet égard. Car comme nous vous l'avons déjà dit, votre compte de cette débite des différents postes jusqu'à l'arrivée des quittances, et nous voudrions les solder.

Nous devons vous prier bien chaudement Monsieur le Consul, de vouloir bien faire valoir les prérogatives, que votre charge Consulaire vous donne, pour mettre une terminaison à l'incertitude, avec laquelle nos lettres sont volées de la poste de N° place. Nous avons été averti de ce que le nommé Maimon Piton est en l'auteur de voler une de nos lettres adressée à M^r. Alphandari du bateau à vapeur, prétendant qu'elle fut pour lui; M^r. Alphandari, qui en a été instruit plus tard l'a reçue décachée. Il y a ici chez vous des partisans de certains intrigants en Terre St^e qui font tout pour se saisir de nos lettres, vous concevoir. Monsieur. Cambien la fraude, doivent nous être fatale, et vous voudriez donc faire à votre misère pour punir ces infamies et - l'organiser pour faire punir le coupable.

Les nouvelles querroyantes, qui nous sont parvenues de N° place et la situation critique qui interrompt pour le D^{ns} Pays, nous ont causé de craintes fondées au sujet de la sûreté en grouppe sur N° place. En considération cependant des besoins pressants des pauvres, et pour ne pas faire de préjudice à la sûreté des fonds, que nous vous remettons, nous avons préféré à l'espérer par une lettre de Crédit, et nous avons dans l'honneur de vous lui joindre ci-joint une lettre de Crédit de 1950 piastres fortes - ajoutés deux cheques hilba Kloug & Co sur N° place, nous ne voudrions recevoir que de piastres fortes en nature, ou au Cours du jour en bonne Monnaie turque et nous ne retirons de l'argent sur le Crédit, que quand les quittances en règle vous auront été présentées pour le paiement. Nous voudrions alors remettre les quittances à Messrs hilba Kloug & Co, pour qu'ils nous les fassent parvenir avec la plus célérité possible, et nous ne percevons cet argent que s'il n'y a aucun danger sur la sûreté.

Nous voudrions de suite s'assurer avoir aux intérêts de cet envoi et en faire soigner la distribution, le plus promptement possible selon les dispositions suivantes. Savoir: Contre quittances signés des Rabbins indiqués au pied de cette lettre. Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance reçue de votre considération bien distinguée. Le Président etc.



N° 511

En conf...
accrédit...
à Ber...
somme de...
portés...
les son...
compte...
avis d'a...
considér...

N° 510
M^r de J...

the had...
payment...
\$ 50...
for the...
Thoug...
way of...
to dispo...
amount...
prevail...
-inform...
this be...
acc't to...
turkish...
Condit...
of \$ 1...
on whic...
quantity...
you'd...
remitt...
fiere b...
the sac...
of Yan...
money...
He...
ward...
way...
en cas...
-inform...
the...
this su...

Amsterdam ce 18 Juillet 1839

Messieurs Kilbee, Hough et Cie
à Beyrouth

En conformité à notre avis d'aujourd'hui, nous venons par la présente accrédiiter Monsieur Pietro Laurella, Vice Consul des Pays Bas et de à Beyrouth auprès de votre maison honorée jusqu'à concurrence de la somme de \$ 1150 ditons Mille et Sept cent cinquante Piastres portés, et nous vous invitons de vouloir lui payer contre quittances les sommes qu'il demandera à valoir sur ce crédit et pour notre compte. Vous y agirez et nous passerons en compte suivant n/ avis d'aujourd'hui. Agréés Messieurs. L'assurance réitérée de notre considération très distinguée. Le Président des Pékidiens

Amsterdam 1st July 1839

N^o 550
Messrs Kilbee Hough et Cie
Beyrouth

We had the pleasure of receiving your favour of 12th May advising us the payment of our little draft on you

\$ 500. 3 d/4 of Rabbi Israel Ashkanasi
for the acct of Messrs Biggs et Cie at Alexandria

Though this little essay did not prove as advantageous but our anterior way of remitting Spanish Dollars from Marseille. Your kind offer to dispose on you had engaged us to a new essay of a somewhat greater amount the result of which shall prompt us whether in future we shall prevail or not of your medium. We only beg to remark that we have been informed that bad coins had been offered in exchange of our little draft, but this being entirely against our intention, we expect future payments for our acct to be made in true Spanish Dollars or at the day's value in good Turkish coins. We therefore have transmitted to Mr Pietro Laurella Vice Consul of the Netherlands at Beyrouth a credit on you till to the sum of \$ 1150 we say Thousand Seven hundred fifty Spanish Dollars on which Mr P Laurella shall prevail at smaller amounts and consequently you will please to honour it when applied for. In conformity to your intelligence that you can place large amount every Shamboat we did not remit you any coins but have opened you a credit for the *espos ajnosima* five value of the above at Messrs de Rothschild frères à Paris - on the same you will therefore please to draw for our acct the amount of your payments to Mr Laurella, if possible short exchange, at the money is ready, a more advantageous rate might thereby be obtained. Mr Laurella will remit you some receipts which we request you to forward to us, with his receipts of your payments by a secure and accelerate way. In expectation of your advice on this commission, we hope to find encouraged by it's result so further connection. Obligez for your kind informations about Sir Moses Montefiore's journey to Jerusalem we beg gentleman to communicate us some further intelligence on this subject and on the political events of your neighbourhood

My dear Gentlemen, to agree the appearance of our highest consideration

N^o 513 Heer L. Goldsmid in Jerusalem Amst 20 Tammus 5599

N^o 509

Amst 19 Tammus 5599

De Welld. Heeren Bestuurders der
Ned. Israël: Gemeente te Utrecht
Wel Ed. Heeren!

Wij hadden het genoegen ons met Uwd. Mededeeling van de 24^{de} Junij l. l. verward te
zijn, waarin Uwelld. ons het belang medegedeeld hebt, dat de Landeling der desle
gijfte te behaave der noodlijdenden in het H. L. in Uwd. respectieve gemeente de
Somme van /34.69 heeft bedragen, welke gelden de Welld. Heer L.
S. de Beer ter hand gesteld wien de, Zoo als dierel oek reeds door vovraemde
Heer met /34.70 geventueerd zy. Mitsdien hebben wy de eer namens
onze ^{nood}lydende geloofsgemeente in Hei: Land Uwd. ons enige dank te betu-
gen, woudes by dese gelegenheid dat Uwd. aan de dag gezegdes goet ter
hunner favorabe & koetere de hoop dat dierel ke, allen tyde door Uwelld.
declinering aen hunne noodlottige rampen begunstige moege worden, tenyde
wy dierel hebben met hoegachtung te zy. De President der P. K. K. K. K.

N^o 514 Heer L. Moij te Vredem

Amst 22 Tammus 5599

- N^o 515 Heeren Ober Rabbinen in Ukhel
- N^o 516 an MeMunim von Colal Sephardim in Jerusalem
- N^o 517 " " " " " Zephat
- N^o 518 " " " " " Hebron
- N^o 519 " " " " " Siberia
- N^o 520 " " " " " Hasidim " Zephat
- N^o 521 " " " " " Maliner " Siberia
- N^o 522 " " " " " Russia " "
- N^o 523 " " " " " Habad " Hebron
- N^o 524 at Monsieur R. J. Alphandari in Beyrouth

N^o 525 an Rabbi Israel Acanasi in Jerusalem

N^o 526 at Monsieur Herman Brunschweig in Selestadt

N^o 527 A. Monsieur L. Raphael in Sirentz

N^o 528 Monsieur Samuel Wahl in Flegenheim

N^o 529 Monsieur Wolff Ross Rabbin in Laverne

N^o 530 Messieurs Gabbain Colelim in Strasbourg

N^o 531 Heer L. J. Ullman in Gouda

N^o 532 Heer L. B. Bleekrode te Gouda

La dis
des Rab
No. 1. R. J. Jon
ha
" 2. " Flan
He
" 3. " Jon
" 4. " Flan
" 5. " Jon
" 6. " he
No.
Rab
" 7. " W
" 8. " G
" 9. " E
" 10. " G
" 11. " G
" 12. " G
" 13. " G
" 14. " G
" 15. " G
" 16. " G
" 17. " G
Reste
" N^o 533
M
Avec l'union
sur des p
mieur à se
Vous prie
de m/ct
C'est certifi
Mais q

La distribution des \$1750 sera faite, contre quittances signées des Rabbins:

- N^o 1. R^{bs} Jonah Mosé Nabon, Judah de Raphael Nabon, Isaac Kowo, Haim Abrahams, Yaghin & Benjamin Mordachai Nabon à Jérusalem \$ 256.
- " 2. " Haim Nahum Mirahi, Haim Salomo Franco, Samuel Abo & Haim Abraham Soufano à Jérusalem Saffet . . . 100.
- " 3. " Jentof Eliakim, Haim Halevi & Isaac Haim Raph. Saoul Haachen à Hébron 93.
- " 4. " Haim Nissim Mualafia, Jehuda Schmad & Haim Samuel Haachen à Tiberias 89.
- " 5. " Israel Ascanasi & Isaac Bourdacki à Jérusalem 228.
- " 6. " les mêmes, Nathan fils de Mendel & Arie de Jérusalem à Jérusalem 207.
- NB. Si le Rabbini Israel Ascanasi n'y étoit pas, il suffit que les 3 autres Rabbins y signent.
- " 7. " Abr. Dow Beer d'Aviez, Hirsch Lippm. d'Elk, Henoch Abraham à Saffet 237.
- " 8. " Salomo Loeb, David Uri Loeb & Simon de Koupstam à Tiberias 94.
- " 9. " Saoul Halevi, Moses de Wilecky & Isaac de Woidniff à Tiberias 31.
- " 10. " Samuel Leay & Judah Loeb Senner à Hébron . . . 55.
- " 11. " Lazare Bergmann . . . 64.
- " 12. " Joseph Schwartz . . . 44.
- " 13. " Lazare Halberstadt } à Jérusalem . . . 30
- " 14. " Abraham Hepp } . . . 37
- " 15. " Alexandre Blitz } . . . 47
- " 16. " Nath. Rukos Coronel } . . . 36
- " 17. " L. J. Goldschmidt } . . . 56
- Reste à notre disposition ultérieure . . . \$ 1750
- Reste à sa disposition ultérieure \$ 46.

Amsterdam le 18 juillet 1839

N^o 173
M^{rs} de Rothschild Freres
Paris
Messieurs!

Nous avons eu l'honneur de recevoir en votre temps l'aimable lettre du 26 j^r passé et nous vous remercions bien de vos avis obligeants. Nous avons donc disposé de la manière indiquée sur votre lettre, Messrs de Rothschild pour une somme de 1750 francs fortés, en autorisant cette somme à se rembourser pour compte sur l'opération honorée pour la valeur de ce paiement, et nous vous prions d'être, Messieurs, de vouloir bien honorer nos dispositions, si il y a lieu, au débit de votre compte. Nous sommes, Messieurs, à votre service et vous prions de nous donner votre réponse, qu'il vous conviendrait d'envoyer par M^{rs} de Rothschild, savoir:

le 9 Avril . . .	415	ensemble \$ 1664	desquels vous n'avez pas encore eu la somme de nous donner votre
2 Mai . . .	469		
21 Juin . . .	406		
18 juillet . . .	374		

Mais qui sans doute s'arrêtera en route. Il nous reviendrait encore une petite

Arbitraire de p. 5-85 au Compte de l'usage pour de Fraissinet & Co. Marseille, que
 les Messieurs Messieurs ont bien voulu avoir porté au Crédit de leur dernier. Veuillez bien
 Messieurs. Nous Communiquons, si ces données sont exactes et nous fournir la note
 du produit des Comptes de 350.20⁰ que nous avons eu l'honneur de vous remettre le 13 Juin
 de en une quittance de votre main honneur de vous, pour pouvoir le passer au
 Compte de votre provision.

Monsieur Pietro Laurella, vice Consul d'Autriche et de Pays-Bas Provoost
 vient de nous Communiquer, que des citoyens aient été rendus suspect son honneur et
 prohibé en ce qui concerne le manquement des paiements aux pauvres Israélites de la Terre
 Sainte, dont il est chargé par nous. Il avertit de se faire de l'office de l'Empereur
 et de son interprète par les Rabbins chefs de Congrégations intéressés et il vient
 maintenant appeler notre témoignage et nous prie bien instamment de faire
 connaître la conduite à Mr. le Baron de Rothschilde, pour que la protection
 qu'il nous a donnée. Le Baron auprès du Gouvernement d'Autriche jusqu'à l'année
 de la Pologne, et lui présente les mêmes grâces d'un Gouvernement, tant il est
 le serviteur depuis 35 ans et que des envieux ont voulu lui ôter.

Nous Comprendons par expérience, Messieurs, que votre Générosité vous engage
 toujours à un concours accéléré, si ce n'est de faire rendre justice à l'opprimé,
 et nous nous engageons de vous soumettre la demande de Mr. Pietro Laurella,
 lequel nous pouvons en conscience honorer le témoignage, que depuis le temps, que
 nous lui avons confié le paiement de nos envois en Palestine, nous ne pouvons
 que hautement nous louer de sa probité et de son exactitude à exécuter nos
 dispositions; qu'il ait rendu même des services importants aux pauvres Israélites, en
 leur faisant, en temps de besoins pressants, des avances à des termes très-raisonnables,
 dans le pays, et qu'en son temps les accusations portées contre lui à ce titre,
 soient entièrement dépourvues de cause. Monsieur Laurella ne tire de sa
 gestion que la provision très-modique d'un bon pain et de provision, que vous
 jugerez, Messieurs, très-équitable en compensation des travaux et de la responsabilité.

Nous vous engageons donc avec fermeté, Messieurs, de protéger la réputation de
 cet homme respectable, laissant à vous de juger, de quelle manière cela puisse le
 mieux se faire.

Le devoir possible nous est imposé, Messieurs, de vous Communiquer la
 nouvelle douloureuse de la mort du vénérable Rabbine Israël Ascanari, Chef des
 Communes Israélites, dites Persins, de Jérusalem et de l'Aspet. La mort laissant
 ouverte la place de Vakil, nous désirons y porter le vénérable Rabbine Jaïch
 Bourdacki, beau-fils du défunt, que le Souverain a l'avantage de connaître très
 particulièrement en personne, et dont le caractère probe et dévoué donne les
 garanties nécessaires. Nous vous soumettons à cet égard à Mr. le Comte de
 Siches, Consul général de Russie à Alexandrie, et nous vous, Messieurs,
 vous prie, de vouloir bien nous y appuyer.

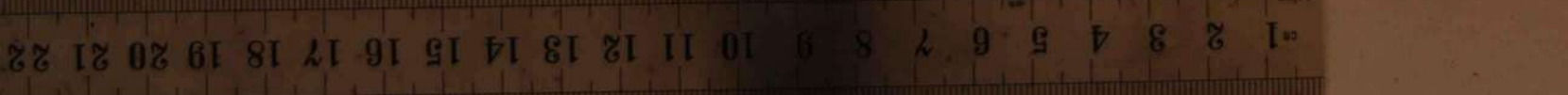
Nous vous offrons d'avance reconnaissance des bons offices, que vous rendez
 à la bonne cause; en attendant que nous vous prions Messieurs,
 d'après l'assurance répétée de nos considérations la plus distinguée.

Le Président H^e.

N^o 534.
 Monsieur S. Altran, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur
 à Paris.

N^o 535
 N^o 536
 N^o 537
 N^o 538
 N^o 539

N^o 540
 Nous
 delibéré de 1780
 distributive, au
 lettre des 7 et 14
 pendant que l'Etat
 venir nous en
 nous sont très
 contentement
 Rabbine Jaïch
 pour le Com
 "baste, qui nous
 venant par a d
 dont la quittance
 1780 n'est point
 Que de 1781
 Rabbine Jaïch
 avait déjà été
 bien! mais par
 à Rabbine Jaïch
 Turques au Rabbine
 dans cette affaire
 que nous avons
 nous n'avons
 Boudacki et
 nous nous avons
 pour faire de
 dont ils ont
 conformément
 le Certificat
 nous nous avons
 Paris, en lui
 Comptes de
 nous ne de
 En attendant
 de considération
 Le
 P. nous
 plusieurs fo
 aucun car



- N^o 535 Den W. Heere M. J. Beith Rotterdam Amst^r, 8 N^o 5599
- N^o 536 Den W. Heere M. Lowenthal Oppidulph^s t. Rotterdam 8^o
- N^o 537 Herrn J. Khand in Frankfurt^m 8^o
- N^o 538 Herrn J. J. Carleback in Mannheim 8^o
- N^o 539 Herrn Wolf Lipman Hamburg 8^o

Amst^r le 17 juillet 1839

Monsieur Pietro Laurilla, vice-Consul des Pays Bas B: H: H: à Beyrouth
Monsieur le Consul!

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre du 2 Coust. par laquelle nous vous avons remis une lettre de crédit de 1750 piastres forte de Charles Kellbe Klug & Co de V^o en vous donnant des instructions précises pour leur distribution, auxquelles nous vous tenons strictement. En attendant nous sommes en possession de vos estimables lettres des 9 & 14 juin, par lesquelles vous ou nous avez que la réception de 4000 \$ par le Pape, Cap^t Busie pendant que l'act subori était de \$4150, nous espérons cependant que cela sera réglé & que votre venin nous en donnera confirmation. Les quittances diverses de nos envois de \$3400.3450.1300 nous sont siérement parvenues, & comme elles sont toutes en règle, les parties sont liquidés à notre contentement. Nous avons été vivement affectés à la nouvelle de la démission de votre vénérable Rabbis Israel Ascanari, qui ministrait si dignement à Beyrouth, que nous lui portons, nous vous prions d'annoncer le Conseil, de transférer son sentiment sur le beau fils de décès, le honorable Rabbis Jaïch Bona, dacti, qui nous est connu en personne, & auquel nous avons l'intention de faire passer les fonctions vacantes par à décès. Nous sommes notre contentement au paiement de \$69 fait à la veille du décès, dont la quittance nous est parvenue, & si les autres N^o, que tenant au nom de Rabbis Israel de \$4150 & 1750 n'étaient pas encore payés, nous voudrions nous en former aux dispositions suivantes savoir: Que le N^o 1 & 6 de l'envoi de \$4150 & les N^os 16 de l'envoi de \$1750 puissent être payés contre quittance signés des Rabbis Jaïch Moudachi, Nathan fils de Moudach et Isaac de Parahoniel; mais que si le paiement avait déjà été fait en faisant l'amiqui le vénérable Rabbis Haim Abraham Gajbin, cela est fort bien, mais par assemblant mésefais. Au N^o 18 de \$4150, la femme de M^o Sacha ou son père, le Rabbis Zelik Halévi, doit donner quittance de \$34. Nous espérons que vous ne souffrirez aucune perte turque au Rabbis Jaïch Bona sera restituée, et nous espérons que vous ne souffrirez aucune perte dans cette affaire. Nous ferons bien à ne plus accepter aucun envoi sur les parts que nous vous enverrons, vu que nous n'en reconnaitrons rien, les agents, que nous enverrons avec nous, sont des Substantifs et n'ont rien à faire avec les dépenses de Cammer che. — La nouvelle de l'agression du Rabbis Jaïch Bona de l'envoi de \$482, qu'il avait touchés chez nous contre quittance N^o 7 de l'envoi de \$4150, que nous nous avons remise, nous a péniblement surpris; mais n'ayant aucun moyen, Monsieur le Consul, pour faire honorer l'auteur de D. Aine, par la faire punir et pour faire restituer aux pauvres l'argent dont ils ont un besoin si pressant.

Conformément à votre lettre, nous nous engageons, Monsieur le Consul, de vous remettre à l'contre le Certificat signé de la justice & probité, que vous mettrez dans l'expédition des commissions de nous vous avons confiés à l'expédition. Nous avons dessein d'écrire à M^o le Baron de Rothschild à Paris, en lui exposant les Calamités, que des canons ont répandus sur V^o, et le pressant de faire connaître cette malice au Gouvernement autrichien, & de vous en protéger énergiquement, nous ne doutons pas de ce que notre recommandation produira les résultats désirés. En attendant vos nouvelles ultérieures, Monsieur le Consul, nous vous prions, d'être bien persuadé de notre haute considération distinguée et de nos sentiments invariables.

Le Président des Députés etc.
P. S. Nous vous recommandons encore un fait - n'accepter pour la lettre de crédit de \$1750 que des piastres fortes au la pleine valeur au Cours du jour en bonne monnaie turque, mais en aucun cas vous percevoir de la mauvaise monnaie.

Certificat

Messrs. Poldosin & Amersolin de toutes les Congrégations Israélites de la Terre Sainte, résidant à Amsterdam.
 Ayant l'honneur depuis l'année 1836, d'être en relations avec Monsieur Pierre Laurella, vice Consul de S. M. l'Empereur d'Autriche, et de S. M. le Roi des Pays-Bas résident à Buxaude, par l'intermédiaire duquel nous avons fait parvenir depuis ce temps tous les fonds destinés par l'Administration générale comme subventions aux diverses Congrégations Israélites et juives de la Terre Sainte. — nous nous en proposons de Certifier selon la vérité au dit Monsieur Pierre Laurella sur sa demande, que nous n'avons qu'à nous louer hautement de la probité et de la promptitude, que Monsieur Laurella met à exécuter nos dispositions pour le Supt de bienfaisance, et qu'il ait été à même de rendre des services importants aux infortunes réprouvés par nous.

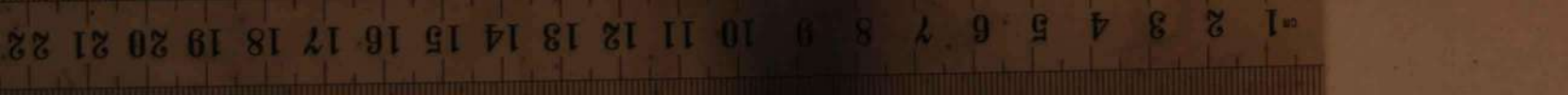
C'est en quoi nous avons fait dresser et délivrer le présent Certificat à Monsieur Laurella à Buxaude, pour lui servir et valoir ce qui de droit.
 Fait à Amsterdam le 18 Juillet 1839. Mille huit cent trente neuf

N° 541 Monsieur A. Abraham à S. Hage Amsterdam, le 18 5 1839

N° 543 Monsieur le Consul Monsieur Poldosin vice Consul Buxaude ce 23 Juillet 1839.

Je vous prie de vouloir bien communiquer encore, qu'ensuite du décès du vénérable Rabbim Isaac Abaransi, ont été nommés ses successeurs dans ses fonctions administratives auprès les Congrégations Israélites, dites Pouspin, les vénérables Rabbins Isaac Bondacki, Nathan fils de Mendel et avic de Terehameid ce sera dans à eux que nous adresserons les subventions destinées aux dits Communautés. Veuillez donc, Monsieur le Consul, fournir votre assistance, s'il y a lieu, à ces Rabbins, et leur accorder toute protection possible. Nous vous remercions encore à n'accepter d'avis quel Congue sur les subventions, que nous vous confions pour les diverses pauvres Congrégations & Juives. Soit ce pour des dettes soit ce pour des différends. A ceux qui ont des dettes nous mettrons toutes précautions pour qu'ils les liquident, mais nous devons absolument dépendre toute mise d'arrêt en vous en rendant personnellement responsable. Pour venir en aide aux pauvres Israélites de Saffel, nous vous remettons ci-joint une lettre à Messrs. Hillel Longh & Co de votre ville, que nous autorisons à vous payer pour votre compte contre quittance la somme de trois cents piastres fortes, et nous vous chargeons de payer cette somme contre quittance signée des Rabbins Abraham Ben Boer d'avis, Hirsch Sippin, de Saffel & Hirsch Abraham de Saffel, auxquels vous demandez de suite avis de ce secours nouveau. Vous nous passerez cette argent, que lorsque la quittance en règle vous sera parvenue & qu'il peut être transmis aux pauvres intéressés sans aucun risque & perte. Vous ne passerez que des piastres fortes en nature, ou en bonne monnaie turque au cours du jour. Vous vous prions vivement à faire voter, possible pour découvrir l'adresse du Rabbim Jacob Ben David, pour

qu'il est...
 comme...
 des \$ 1750
 avec considé
 Copie...
 au...
 N° 544
 En reforme
 N° 545
 Monsieur
 Conseiller de
 de Buxaude
 N° 546
 N° 547
 Monsieur
 Conseiller de
 de Buxaude
 N° 548
 Monsieur
 Conseiller de
 de Buxaude
 N° 549
 Monsieur
 Conseiller de
 de Buxaude
 N° 550
 Monsieur
 Conseiller de
 de Buxaude



qu'il doit prouver & qu'on puisse obtenir la restitution des \$482. Votre honneur
 comme Consul y est intéressé. Ci a pied le copie de la liste de distributions
 des \$1750 nous gardons à disposition ultérieure \$46 = nous vous saluons
 avec considération très distinguée. Le Président & C^o

Geopand overboord van 1 July 1839 N^o 540
 aan Hoge Regering te Haarlem
 West-Indische Compagnie
 N^o 544. The 23th July 1839

In reference to our respectfull of 1st inst. of which the above Copy and Confirmation of the Com-
 ments, we again find occasioned to apply for your services, having authorized the Dutch Consul,
 Vice-Consul of the Netherlands, to receive from you, besides the above 1750 Spanish Dollars, another
 amount of 300, we say Three Hundred Spanish Dollars, which we request to pay, to him, for our
 account towards the receipt. We have likewise accredited you for the proper amount of this
 payment at Messrs de Rothschild & Paris, on which you will there fore draw for our acct. in
 clearing your expenses short exchange, as the money is ready for payment.
 In expectation of your honoured news, we hope in future to have a more frequent occasion for
 correspondence with you, and beg Gentlemen to assure our high respects
 The President of the Hebrew and a Samaritan of the Jewish
 Congregation in the holy Land residing at Amsterdam.

N^o 545. J. M. West te Rotterdam Amsterdam 12 Ab 5599.

N^o 547. Monsieur le Comte de Sclodden
 Conseiller de Cour & Consul Général de l'Empire
 à Russe auprès de S. A. le Vice-Roi d'Egypte N^o 547 N^o 547 Résidant aux Paris

Monsieur!
 Nous avons eu le honneur de recevoir en votre temps V^o Office aimable datée le 19 Mars dernier
 sous le N^o 10; par laquelle vous avez bien voulu nous confirmer la justice des accusations portées
 contre Mr. le Consul de Russe à Jaffe; induit en erreur par les intrigues du nommé Salomon Maricot
 et nous donner l'assurance bienveillante de protéger l'abbé Israel Arcanisi & de le faire recon-
 naître en qualité de Velil de la Congrégation.
 Nos premiers, Monsieur, nous ont point tardés à s'exécuter, & nous ne savons, comment nous
 exprimons nos reconnaissance de V^o bonté & philanthropie. La providence agendait dans des sages
 dispositions, nous a pas permis, que le vénérable Rabbin Isaac Cantorno une existence, qui était
 d'une si haute utilité pour ses administrés, et c'est avec une douleur bien profonde, que nous
 venons, Monsieur, vous informer de la mort de ce digne ecclésiastique. — Son décès laisse
 vacante dans l'Administration de la Congrégation, adans V^o qualité d'Administrateur en Chef de toutes
 les Congrégations juives de la Terre sainte, nous avons tenu le devoir d'avoir à son remplacement
 nous avons de concert avec les Notables de la Congrégation qu'il concern appelle aux fonctions vacantes
 le vénérable Rabbin Isaac Bourdacki, le gendre du défunt, qui nous est personnellement connu, et
 dont la Caractère probe et honorable ne laisse aucune doute sur son intégrité.
 Nous venons donc, Monsieur, vous prier avec instance, de vouloir bien passer au Rabbin
 Isaac Bourdacki la protection bienveillante, qu'il vous a plu accorder à son prédécesseur,
 et de lui faire conférer le titre de Velil, en le faisant reconnaître comme tel, par l'Agence de
 S. M. Impériale à Jaffe.
 Il se pourroit, que le nommé Salomon Maricot, dont les intrigues nous sont connus,
 ait été le promoteur prospère, pour faire valoir ses anciens arrogances, et qu'il se

est muni d'un document souscrit par ses pasteurs, qui le déclarent leur Vêtil. Mais
 orom cependant nous l'abbé Mansueto de ce que les renseignements que vous avez pu
 sur le Compté, ne vous aient donné la conviction de ce que toutes nos démarches n'ont
 pour but unique que les véritables intérêts de nos administrés, et que nous sommes bien
 O y avoir aucuns prétentions personnelles. Nous espérons donc, qu'avec votre bonté
 Comme, vous dignerez vous assister par votre protection et prêter une oreille favorable
 à nos prières.

Vous avez encore un souvenir pénible à évoquer. Monsieur Pierre
 Laurella, vice Consul d'Autriche et des Pays-Bas à Beyrouth nous fait le triste communiqué
 que le Rabbin Jacob Bamberli de Saffet, envoyé à Beyrouth par la Congrégation pour sa
 fondation de Subvention de 482 Pastors fides, que nous lui avons envoyée par l'intermédiaire
 de Monsieur Laurella, ait été enlevé et volé le 14 Juin dernier à Cinq lieues de Beyrouth.

Nous nous en préférons Monsieur, de porter à votre connaissance pour vous en faire
 avertir aux Ministres, qui pourraient faire découvrir et punir le Criminel, et si tel était
 possible, faire restituer aux pauvres de la Subvention volée, dont il ont un besoin si extrême.

Nous vous remercions bien excuse, Messieurs, d'avoir prévalu sur un
 temps, nous le sentons, de préoccuper pour des événements de plus grave conséquence; nous
 Comptons sur votre indulgence et espérons, que au milieu des occupations les plus importantes
 mêmes, vous ne auriez pas oublié le Cause des malheureux opprimés.

En attendant votre prompt Condécision, nous vous prions, Messieurs,
 d'agréer l'assurance respectueuse de votre considération la plus distinguée.
 Le Président des Pâchins et Amars des toutes les Congrégations
 Israélites de la Terre Sainte, résidant à Amsterdam.

N° 513.

Amoy 21 Juillet 1839

Monsieur O. de Laurin
 Ministre d'Etat du Gouvernement et Consul général de S. M.
 le Roi des Pays-Bas et d'Autriche, après du Vice Roi d'Egypte
 Monsieur le Consul général de l'Autriche à Alexandrie.

La dernière lettre que nous avons eue l'honneur de vous
 adresser, est en date du 14. Mai 1830 au nous avons pris la liberté de vous
 soumettre la prière de la Commen Israélite dite Saphardin de Saffet, qui vous im-
 plorent, Monsieur le Consul général de Venise bien leur accorder votre protec-
 tion à obtenir la suppression d'un impôt arbitraire de 5000 Piastres par an,
 dit Soudich, qui leur a été mis à charge depuis le règne d' Abd Ulla
 Pacha et nous vous avons prié Monsieur le Consul général de Venise
 bien prendre en considération leur prière. Monsieur Tuto Laurella
 vice Consul d'Autriche et des Pays-Bas à Beyrouth vient de nous com-
 muniquer que des ennemis ont répandu des bruits calomnieux sur sa
 probité et sa justice dans le payement des subventions aux pauvres Com-
 munes Israélites et Individus en Palestine, dont la distribution lui est
 confiée par notre Administration. Les nous prêtes y démentir selon la vérité
 nous sommes à même de déclarer ^{sur} la conscience que depuis l'année 1836
 époque de laquelle datent nos relations à Monsieur Laurella, et l'intermédiaire
 de l'Autriche toujours acquiescé des commissions, dont il a été chargé par nous à notre

plus haute satisfaction, et que les comptes qui sont entre nos mains ne
 pourraient planer aucun doute sur l'intégrité et l'honneur que a fonctionnaire
 a mis dans leur exécution. Nous nous empressons donc Monsieur le Consul
 Général de vous faire connaître cette déclaration, pour mettre la réputation
 de Monsieur Laurella à l'abri de toute calomnie malveillante qui pour-
 rait attenter à son honneur sous ce rapport. C'est avec une douleur
 bien sensible que nous venons Monsieur le Consul Général vous
 informer de la mort du vénérable Rabbini Isaac Isaac de Scaradi, Vieil
 et Administrateur des Communautés Israélites dites Turques
 de Jérusalem et Saffet. Le Gendre du défunt, le vénérable Rabbini
 Isaac Bourdachi, qui nous est personnellement connu et auquel
 le caractère honorable ne laisse aucun doute sur sa justice et son inté-
 grité a été appelé aux fonctions vacantes. ^(ou en bas) En nous rendant qu'il y a
 des fautes, que vous avez bien voulu consentir à faire accepter au
 défunt, nous vous prions avec instance, Monsieur le Consul Général
 de vouloir bien conserver votre bonté au Rabbini Isaac Bourdachi
 et de lui transmettre votre protection puissante dans l'accomplissement
 de ses fonctions. Monsieur Laurella nous a fait la communication triste
 que le Rabbini Jacob Bendorly de Saffet envoye à Beyrouth par
 la Congrégation pour qu'il percevrait une Subvention de 480 Colonnades que
 nous y aurions renvoyé à ce Rabbini et affaibli et volé en chemin
 le 14 Juin passé. Nous ne doutons point Monsieur le Consul Général
 de ce que ce crime aura dû être porté à votre connaissance, et que vous ayiez été
 si aux prises les plus efficaces pour faire punir le coupable et faire
 restituer la somme volée aux malheureux qui en ont un besoin si pressant.
 Excusez Monsieur le Consul Général d'avoir prétendu à un temps si pres-
 sant pour des occupations de la plus haute portée nous connaître de votre
 Indulgence, et nous sommes persuadés que même au milieu des événements
 les plus importants, vous ne perdrez pas de vue les intérêts des malheureux qui
 n'ont pour eux que votre Protection Générale. Nous vous prions
 Monsieur le Consul Général d'agréer l'assurance répétée de votre considération
 très distinguée et de votre dévouement parfait —

Le Président des Patriotes et Américains

Nous avons écrit à ce sujet à Mr le Comte Mécum, Consul Général de Russie
 en le priant de vouloir bien le faire confirmer en qualité de Rabbini, et nous
 vous invitons, Mr le Consul, de vouloir bien soutenir sa demande. Par
 conséquent ce sera au R. Isaac Bourdachi, que le produit des indemnités du
 pillage en 84 doit être payé, quand même d'autres se produisaient avec des pré-
 tendus pleins pouvoirs pour les toucher. Le R. Isaac avait contracté des emprunts sur
 ces indemnités, et nous avons chargé le R. Isaac du devoir de les liquider, s'il y
 a lieu, et pour excuser cette obligation, à laquelle d'autres tentent à se sous-
 traire, il serait d'urgence que les fonds ne seraient mis qu'entre les mains du R. Isaac
 Bendorly, Mr le Consul, donner les instructions nécessaires à Mr le Référendaire en Syrie, auquel
 cette affaire a été confiée par Vous. etc. (ou en haut.)

...pas basé sur la plus stricte vérité. La désignation de "partiale" dont vous vous servez
 nous paraît aussi inconsidérée que blessante. et nous n'avons certainement pas recouru à des
 partialités. en outre simple parole était suffisante. Mais qui nous le demanderait en
 vain de vous être saisi de la défense des membres de votre Congrégation, surtout nous
 nous sommes jugés à la dignité rabbinique que de propager par votre organe les calom-
 nies malveillantes, au compte d'autres personnes, et un qui nous ayons et la légitimité
 de ne désigner nominativement personne, nous n'avons rien trouvé que soit inconsidérable
 d'y mêler la révérence de Monsieur notre Président et nous vous remercions bien, qu'en ces
 premières maisons Israélites de 1840 à la quelle nous nous étions adressés par l'expédition
 de nos révisés en Terre sainte nous avons répondu le 25 Mai 1830 les motifs sont extraits
 et touchamment savoir : Pour l'empêcher sur ces affaires nous nous contentons d'un
 peu et sur les assurances nous passerons aussi à cette occasion un acte de pitié. La même
 commission aurait pu être payée pour l'achat des grains à Marseille et l'embarque-
 ment pour Beyrouth, sans à nous, d'en faire saigner la distribution ultérieure
 sur le dit port.

Tout ce que vous nous communiquez par le Messager, qui avait acheté une lettre de change sur nous
 du vénérable Rabbin Isaac Asselin, est entièrement faux. Le Rabbin avait négocié cette lettre
 au cours du jour de 100 piestres turques (120) toutefois en accordant un discount de dix piestres
 sur le paiement; il avait été en outre d'usage, par ce que elle fut protestée, il dut être
 en remboursement la valeur pleine des barrières des décrets de Kadi, qui possèdent tout au plus intérêt
 de 8 Mois à l'année, en y ajoutant un surplus de 12 piestres à titre de rente! Comme dans l'été
 intervalle nous avions fait nos décrets en Terre sainte, nous n'avions plus d'argent en
 main pour couvrir les traites; cependant pour prévenir les pertes considérables, qu'un refus
 d'acceptation occasionnerait, nous avons accepté la première qui était de 240 piestres, présentation,
 mais nous refusons l'acceptation de l'autre de 300 piestres. dont cependant nous avons
 honoré le paiement à son échéance. Sur cela la dite maison avait demandé le 8
 de faire protestation de non acceptation, que par la suite elle a redit à quelques
 piestres fort. Voilà, Monsieur le Grand Rabbin, le véritable état de l'affaire, mais
 non telle, comme vous l'avez représentée.

Quant à la provision, que Monsieur l'abbé Lavelle, Consul des Pays Bas et d'Autriche et
 M. Alphandari à Beyrouth retiennent de nos envois à la Terre Ste, c'est une attente grave
 à la vérité qui se dit, que la plus forte partie de ce partage rente à ce dernier. Sur ce
 point, Monsieur le Grand Rabbin, qui nous communique le savoir tout aussi bien que que ce
 soit, et d'autant plus facilement pouvons nous déclarer, que la provision, qu'il en
 retient, est extrêmement modique. Pour vous le prouver, nous vous dirons, que le
 Consul qui a le fait de provision, retire l'argent du bâtiment et en fait le paiement
 sans responsabilité personnelle contre quittance des Rabbin, de Memunims ou Particuliers,
 que nous lui dirigeons à cet effet. Quant à Monsieur Alphandari, il se peut que ses
 circonstances personnelles soient gênées, mais nous ne nous préoccuperons rien, que l'homme
 n'est pas tel comme vous le figurez. Du reste il n'a rien à faire avec
 l'argent même, il n'a qu'à expédier les lettres vierges, (provision aux instances) car
 "vins des fonds et à légaliser les différentes quittances, contre lesquelles l'argent
 est payé aux principaux; pour ces services assez fatigants il ne retire qu'une
 provision très-modique, qui tout au plus peut s'élever à 3 piestres. La preuve
 de ce qu'aucun fraude n'y puisse avoir lieu, est fournie par les décomptes,
 que les Rabbin doivent nous transmettre sur l'emploi de ces fonds, et

Jamais une plus forte dépense pour provision n'y a figuré. Plus les particuliers Européens
mêmes, qui ont des intérêts en Europe et auxquels nous soignons la remise de leurs fonds, sur
nous ont jamais signifié au préalable plus fort, et certainement ils n'auraient pas manqué
de nous adresser leurs plaintes, si nous aurions tenté de leur imposer quelque autre extorsion.

Ces circonstances doivent vous convaincre, Mr. le Grand Rabbin, de ce que la communication
que vous avez bien voulu nous faire, méritait que le résultat de la haine ou de la jalousie,
pour nous, les persécution et les rapports, tant écrits que verbaux, nous ont donné la
conviction de ce que la méthode actuelle de nos Lemmes soit la plus avantageuse possible;
vous trouverez donc tout naturel, que nous ne nous en écarterions point.

Quant au partage des argents destinés pour le Fond Sainte, — c'est pour
les Subventions, qui passent par l'Administration, que nous avons conclu
une Convention de répartition entre les Portugais & Allemands; mais nous nous
abstenons d'intervenir dans la distribution d'argents qui proviennent d'autre part.
Vous voudrez donc trouver raisonnable, que nous ne nous mêlerons pas de la
répartition des Subventions provenant de l'Administration; il est donc à vous
de prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient équitablement réparties.

Nous avons l'honneur, Mr. le Grand Rabbin, de vous offrir respectueusement
votre très-haute et très-distinguée considération.

Le Président &c.

N ^o 566 bis	Herrn Sr. Ullman Oberrabbiner in Crefeld	19 46 5599
N ^o 567	Herrn A. Kreis ^{in Zell} in Würzburg	20 8 ^e
N ^o 568	Herrn H. Coker in Bonn	21 8 ^e
N ^o 569	Den Heere J. van Witzgen in Rotterdam	21 8 ^e
N ^o 570	Herrn A. Wechsler in Schwabach	21 8 ^e
N ^o 571	Herrn Wolff Lepmann Hamburg	22 8 ^e
N ^o 572	Den Heere M. Breit in Rotterdam	22 8 ^e
N ^o 573	Herrn J. M. Kann in Frankfurt am	21 8 ^e
N ^o 574	Herrn Simon Oppenheim in Cölln	22 8 ^e
N ^o 575	Herrn E. Post in Murnchen	21 8 ^e
N ^o 576	Herrn S. Mannheim in Heirben	21 8 ^e
N ^o 577	Herrn A. Abraham in Siegburg	24 8 ^e
N ^o 578	Herrn J. M. Kann in Frankfurt am	25 8 ^e
N ^o 579	Herrn Oberrabbiner in Worms	25 8 ^e

N^o 581. Monsieur S. Galphin de Paris
actuellement en ville.

Amst. ce 28 Mars 1799.

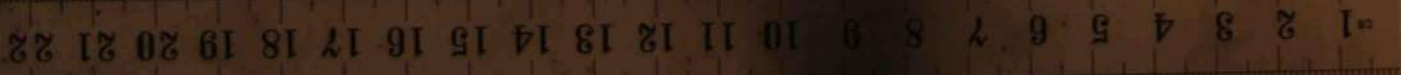
Mon ! !

Entrant de votre séjour dans cette ville, nous prenons la liberté de vous en dire
ce — contre une de nos dernières épîtres au sujet des grandes souffrances
de nos confrères malheureux de la P. S. et vous invitent à vouloir y consacrer
quelque attention. Le singulier desirant avoir l'honneur d'une confé-
rence avec vous, Monsieur, nous venons vous prier de vouloir bien nous
faire connaître l'honneur, au à votre visite vous conviendrait le mieux
Nous nous saisirez de cette occasion, pour vous offrir avec l'as-
surance de notre considération très-distinguée. Le Président &c.

Handwritten notes on the right margin of page 78, including names like "Witpand", "Luf", "Feldman", "Zi", "den", "impres", "Hend", "Dyck", "Wij", "bet", "Wij", "Dyck".

Handwritten notes on the right margin of page 79, including "N^o 582", "van die", "Gruen", "12.", "Gie", "Luf", "Dyck", "ausger", "drängen", "bith", "ausger", "der hoch", "P. S. wir", "nehmlich", "conferenzen".

Handwritten notes on the right margin of page 80, including "N^o 583", "N^o 584", "N^o 585", "N^o 586", "Gruen", "bet", "in", "Gruen", "Gruen".



800
 und jeder mit jenerzeit fassen, sind Sie dieser Ehre Ihre Unterstützung bekundenden Zus.
 "Bündelhaft" für mich anzusehen wollen, und Hoff man von einem so lustbaren
 manne, wie Sie, nicht sagen könne, Sie hätten sich Ihre Unterstützung gegeben
 die Ihnen im Ziel hand mit antwortigen wollen. Sie werden unsere
 Long Dingslichkeit zeitigst erfüllend; Sie ist mit diesem niedrigen ungel
 und das Unbefriedigt sind in dieser Lande Bedürfnisse zu stillen, wenn
 Sie anrufen Sie Ihre Unterstützung dringend. Die Verbindungs 30. der
 befalligten wenn nicht für die zuwendigen und verbunden sein mit
 die größte Liebe, diese Verantwortung ist baldigt beizutreten zu wollen.
 Versprechen Sie die Unterstützung unserer in jeder Hinsicht die Unterstützung
 der Präsident etc.

"No 587 Herrm J. Mendelsohn und Berlin 3. Elul 2. n. j. 76

"No 588 Herrm Wolff Lipmannse Hamburg i. Turke 1. n. j. 76

"No 589 Herrm J. M. Kann i. Frankfurt 1. n. j. 76

"No 591 Amsterdam 4. n. Elul 5599

Herrn J. M. Kulp Walegeborn
 Haupt Einnehmer der Heiligen Landes Gelder
 in Frankfurt a. M.

Ihre schätzbare Zuschrift von 29^{te} Mernachem, No. 10. ist bei angeschlossen
 Rimeck 8. C. 16. i. Vista an Holländer und Lehren über, ist auch richtig
 zugegangen und wie schließten Ihnen. Ihren Wünschen gemäß die Guttheilung über
 den ganzen diesjährigen Consumentenbetrag nach der uns gefes mitgetheilte Abrech
 nung bei, indem Sie ihnen, namens der einleitlichen, unsern Waimots dank
 für die an der Lay gelegte, Eifer ausdrücken. Die diesjährige Empfang hat von
 Ihnen die traurige Wahrnehmung bestätigt daß die Unterstützung Spenden
 für unsere arme Kinder in Heiligen Lande von Seiten Frankfurt alljährlich einen
 großen grösseren Anfall erleiden, und um so schmerzlicher ist, daß die Lage der letz
 ligen, jährlich nicht der Arbeit, daß die die die ihnen, bisher gewöhnlichen Spenden
 unterhalten könnten, Gott weiß wie dies auch wird, wenn nicht wirksame Schritte
 gethan werden, um die erschöpfte Theilnahme neu zu beleben: Es ist daher dem unter
 zeichneten, auch auf diesem gründe äußerst leid, vorhanden werden zu sein, sein
 Vorhaben nach Ort zu kommen zu erklären, er köstet sich jedoch mit der Hoffnung
 daß Ihnen Wohlthaten über die ~~von~~ beschiedig sey, die gute Sache wird, empfangen
 zu, und wie erdacht, sie dringend, mit Ihre gewünschte Ansieht und Thätigkeit
 die geeigneten Schritte zu thun, um die Armen des Heiligen Landes vor fernem
 Ausfälle zu wehren, und so viel als möglich an erhaltene, Schatz, zu ersetzen.
 Wenn schon Ihre frommen Unterstützung, mit Mühe und Unabnehmlichkeit
 für sie unbedeutend sind, so wissen wir aus langjähriger Erfahrung daß
 Sie dieselbe, nicht schüzen, wenn es gilt die uns Menschenfreundliche

Wahlthalt
 ihre Werk
 zu lösen ch
 Nebenmen
 zu herke

"No 593

Mesje

Soud au
 la tout a
 ce qui est
 compte un
 Nous au
 rault de
 vii pair
 donc pair
 Nous au
 4.50
 pair
 Vaut
 Vau
 Agriell

"No 590

"No 592

"No 594

"No 595

"No 596

"No 597

"No 598

"No 599

"No 600

"No 603

"No 604

81

Wohlthätigkeit auszuüben, und wir lassen daher unsere feste Hoffnung auf
ihre Wirksamkeit zu gemüthen, der Armen im Heiligen Lande zu wirken -
da das Lob ihrer frommen Bestrebungen wird das Schöne beweist sein der Lieblichkeit,
Nebstmenschen genötigt zu haben sagen, und jenseits muß die ihre gerechte Saamung
zu herrlichen Früchten aufkeimen.

Wir haben die Ehre und Thun Hochachtungsvoll zu empfehlen
P. Kodim und Amarcatoine etc.

N^o 593

Amsterdam le 15 Août 1839

Messieurs de Rothschild frères.
à Paris

Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps la lettre qui vous adressa en
la bonté de nous écrire le 30 Juillet dernier en réponse à la quelle nous laissons
ce qui est en ordre. M. S. Alkan vous aura versé le 30^e par votre
compte une somme de fr 5050⁰⁰ que veuillez nous passer en compte
Nous avons de nouveau chargé Messieurs Kibbe Hough et Co à Beyrout
de faire un paiement de 300 Piastres fortes, en les autorisant à recouvrer
votre pour leur dépenses en versant le montant sur vous Messieurs, Veuillez
donc faire honneur Messieurs à leur traite et nous le passer en compte.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci joint
fr 7500⁰⁰ le 20 Novembre sur vous mêmes Messieurs
pour lesquelles vous voudrez nous reconnaître valables à l'échéance -
Vous voudrez bien nous faire le compte de notre billet en fr 350, 20^e sur
votre Maison honorée à Vienne pour que nous puissions y conformer nos écritures
Après l'assurance reiterée de notre considération la plus distinguée

Le Président des Péridimes Amarcatoine etc

- N^o 590 Herrn Moses Spira in Broddij Aout le Elul 5599
- N^o 592 Herrn J. M. Kann in Frankfort le 5 Elul
- N^o 594 Herrn S. Alkan, Chevalier de la Légion d'honneur
Paris le 6 Elul 5599
- N^o 595 Herrn Wolff Lipman Hamburg & Furth 8^e
- N^o 596 Herrn S. Wapferman in Wallerstein 8^e
- N^o 597 Herrn Parnasim in Boffereuth 8^e
- N^o 598 Herrn J. M. Kann in Frankfort 8^e Elul
- N^o 599 Herrn Oberkabbiner in Bresburg 8^e
- N^o 600 Herrn L. Sabelson in Petershagen 9^e Elul
- N^o 603 Herrn Oberkabbiner in Uhel 8^e
- N^o 604 Herrn Gabaim Colelim in Wilna 8^e

N^o 602

Amst^{er} 20^{ten} Jul. 1839

Herrn H. B. Carlbach *Wassergasse*
Commissar des hies. Landregiments *Manheim*.

Wir haben die Ihnen mit unser jüngster Dispache v. 27. d. M. abgegebene
und Ihnen d. 1. d. M. zu bewilligter Unterstützung zugesagte Pension
von 1000 Rthl. über die durch Herrn Tellmann in off. d. M. für die Ermahnung
überzugeschrieben im Jahr 1838 überreichte 24/108. 26. d. M. überzugeschrieben bei dem
Büro übergeben werden.
Wir zeigen die Bemerkung hinzu, daß die unterstützende Pension für den
Jahresbetrag v. 1000 Rthl. nach dem halbjährigen Satz mit 500 Rthl. d. M. d. M.
Vorschlagsweise der Herr v. N. den 20. d. M. zu zahlen und sich zum Inhalt zum
Jahre 1839 zu engagieren. Die obigen d. M. hat die 27. d. M. d. M. d. M.
die Liste der Unterstützten unter Aufsicht der hiesigen Regierung
überzugeschrieben und zugesagt wird, daß die hiesige Regierung
Wir haben die Ihnen mit Herrn v. M. d. M. d. M. d. M. d. M.
des Präsidenten des Reichs v. d. M. d. M. d. M. d. M. d. M.

N^o 607 Herrn H. Fraub Ober-Rabbiner in *Manheim*

Amsterdam 20. Juni 1839.

N^o 607. Monsieur le Secrétaire - Général

Quand le Souverain a voit l'honneur de vous témoigner personnellement ses respects, il étoit
saisi de l'occasion pour vous développer les relations que nous avions nouées avec Messieurs les
Consuls - Généraux des Principes Européens en Egypte au sujet de la protection de nos Clients
infortunés en Syrie. Des circonstances nous ont fait sentir le désir d'être en con-
tact avec Monsieur le Consul - Général de la Méditerranée le Roi d'Alexandrie, et nous
prière de vouloir bien nous y assister en vous adressant une lettre d'introduction, au près
de ce fonctionnaire.

La bienveillance, dont nous avons reçu tant de preuves de votre Côté, nous fait
espérer, que vous voudriez bien expliquer notre demande & pardonner la peine que nous
en attendant votre réponse obligeante, nous avons l'honneur, Monsieur le

Secrétaire - Général, de vous offrir l'assurance renouvelée de notre Considération très
distinguée & de notre Devouement très parfait.

A Monsieur le Président des Consuls d'Amsterdam des Communautés de la
Sainte Vierge d'Amsterdam

Mons. le Chevalier A. Lecroq
Secrétaire - Général au Ministère des Relations Extérieures 45. 44. 43. La Haye

- N^o 606. Herr H. B. Carlbach zu *Manheim* Amst^{er} 10. Jul. 1839
- N^o 608 Herrn H. Ann in *Bonn* Amst^{er} 12. d.
- N^o 609 Herrn H. van Witten in *Rotterdam* 13. d.
- N^o 610 Mr. H. S. Lewis de *London* d.
- N^o 611 Mr. Moses de *Verona* d.
- N^o 612 Herrn Leopold Gompertz in *Cleve* 15. d.
- N^o 613 Herrn H. B. Bleekrode in *Gouda* d.

N ^o 620	an Memenim de Colel Haffedim Puffa in Tiberin	0	Elul
N ^o 621	do von Habad in Tiberon	9	do
N ^o 622	an Rabbi Lazarus Bergmann in Jerusalem	10	do
N ^o 623	an R. Joseph Schwarz	11	do
N ^o 624	an R. Lazarus Halberstadt	do	
N ^o 625	an Nathan Senhor Coronel	15	do
N ^o 626	an R. Alexander Bliz	do	
N ^o 627	an R. A. Flep	12	do
N ^o 628	an Monsieur R. Alphandari in Beyrouth	do	
N ^o 630	an H. L. Goldsmid in Jerusalem	16	do
N ^o 631	an Rabbi Gerson Seb in Jerusalem	do	
N ^o 632	an Memenim de Colel Penusim in Jerusalem	do	
N ^o 633	an Wittib de Rabbi Israel Ananusi	do	
N ^o 634	To E. J. Symons Esq ^r in London	17	Elul
N ^o 635	Den weltadeln Heere J. von Witsen in Rotterdam	18	Elul
N ^o 636	To E. J. Symons Esq ^r in London	20	do
N ^o 637	To Rev. Salomo Luria in London	do	
N ^o 638	To David Leksman Esq ^r in London	do	
N ^o 639	Herrn A. Pief in Zell	do	
N ^o 640	Herrn Jacob Moses Kann in Frankfurt	do	
N ^o 641	Herrn M. Schwarz Rabinus in Thorn	24	do
N ^o 642	Herrn R. L. Ullman OberRabinus in Breslau	do	
N ^o 643	Herrn G. H. Hartf in Dalken	26	do
N ^o 644	Herrn Gabaim in Mainz	do	
N ^o 645	Herrn Jacob Moses Kann in Frankfurt	do	
N ^o 646	Herrn Abraham Pief in Zell	do	
N ^o 647	Herrn Gabaim Colelim in Strasbourg	27	do
N ^o 648	Herrn W. Boos OberRabinus in Aeverne	do	
N ^o 649	To A. Samson Esq ^r London	do	

Amstetubam 3^{te} Tischi 5600

Herrn R. Gompertz Wohlgeborren
Berlin.

Als die Unterzeichnete vor etwa 9 Jahre die Ehre hatte, bei seinem Dahingehen...
hatte Ihre gütliche Bekanntschaft zu machen hatte Gelegenheit sich von ihrem besten...
Wohlthätigkeit auch zu gedenken. Die unglücklichen Israeliten im Heilig Land...
in Abwägung. Leider sind die Drangsale dieser Unglücklichen fortwährend drückend...
und fürchterliche Heimtückungen hatten dieselben wiederum in jüngster Zeit...
Im Jahre 1834 wandern die Gemeinder von Saffet auch die empörte Drücken ausgerückt...
und geplündert und auf das empörende misshandelt. 1837 wurde ein Pestkranke...

Edelichen die Wohthaten der Gemanden von Saffet und Fehrad, begreift ihr Hoch-
 zuath unter den Faummass, vernichtete alle ihr Eigenthum und viele der Unglücklichen
 unter die Opfer des Naturerzmisses. Hoff. Forderung. Brang. Dergutkrieg
 König Bedrängnis allezeit zekoten am woff. Marke der Armen Thralts, unge-
 samter Käliger, Santhe und ein nochmalige Plünderung an jüdischen, Bewohner
 von Saffet durch die Indergentz, bracht ihn Elend auf den Höchste, Geffels-
 Unter die, luteribonds, Umstände, und gedrängt durch das Jammergeschrei der
 Beklagenswerthe, jeltz, wie es für Pflicht zu eifer Unterstützung eines Andern...
 gewöhnliche Sammlung unter den Namen... zu eröffnen, und zu einem Schriftein
 Sendschreiben, an unsere Glaubensgenossen ergehen zu lassen, von dem wir so frei und
 Ihnen beizuhend ein Exemplar zu erhaben, der Inhalt des jeltz, und die ange-
 hängt, officielle, berichte, werden Ihre Wohlthätische Nachricht, über die ganze
 Noth der Hülffsuchende, vor Augen setzen, welche auch unter Vermittelung
 der Mitleid anrufen, und Sie bitte, Werthvoller Herr, jhren Ihre Großmuth
 angeheissen Lassen zu wollen, Wir hegen das sehr Vertrauen, dass die Stimme des
 Jammerd auch in Ihren Menschenfreundlichen, Huren Theilnahme fern
 ein Unglückliche, erzeuge, und dass Sie gern bereit sein werden, ihm, durch Ein-
 sendung einer Unterstützung, offrande an den Unterzeichneten, zur Hülff
 zu eiben. Wir ersuchen Sie herzlich am Ihre zeitige baldige Antwort
 und haben die Ehre und Ihnen vorz Ausgezeichneten Hochachtung zu empfehle

Der Präsident der Pikedoms und Amarey

N^o 2 Herrn J. Muhr aus Berlin jetzt abhier Amst 3 Febr 1800

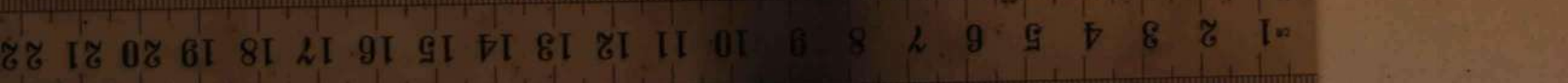
N^o 3 Herrn G. H. Harff in Dülken D^o
 N^o 4 To E. Symons Exp^r London 5 Febr

N^o 5 Amsterdam a 21 Septembre 1809

Monsieur le Chevalier A. Leclercq
 Secrétaire Général au Ministère des Affaires Étrangères et de la
 Marine à La Haye

Nous avons eu l'honneur de recevoir l'obligeant note du T. Courant, par laquelle
 vous avez bien voulu nous transmettre l'introduction demandée au près de
 le Consal Général du Gouvernement Royal à Alexandrie. Nous croyons
 notre devoir à Monsieur le Chevalier de vous exprimer notre reconnaissance
 bien vive de cette nouvelle preuve de la bonté que vous daigniez nous porter et soyez
 bien persuadé de ce que nous sachions apprécier l'intérêt qu'on a de vous tenir
 au près à la cause bienfaisante que nous avons l'honneur de représenter. Veuillez à Monsieur
 le Chevalier sous mettre nos hommages à Son Excellence Le Ministre des Affaires
 Étrangères, et vous faire l'interprète de sentiments de haut respect et de gracie
 ferveur, que la Comtesse de Saxe bien aimante de Son Excellence a dû provoquer
 au près de nous. Nous nous saisissons de cette occasion, Monsieur le Chevalier
 pour vous offrir les assurances renouvelées de notre haut respect, de nos devouement
 très-particulier.

Monsieur
 Consul
 Nous sommes
 au près de vous
 en secourant
 une lettre
 dit que les
 obtenu par
 protection
 ble ne soit
 des en faire
 finement
 les d'inter
 tout point
 avait le man
 à une opéra
 Consul Génera
 a Depente
 Wilber Hen
 son med col
 à cette
 vers d'opéra
 au Visirale
 part sende
 les intérêts
 Par a tout
 et Saffet est
 le vénérable
 et le caract
 tout de son
 au près de
 vous prient
 Dans le cas
 n'étaient pas
 scien l'ave
 de 14150
 des Rabbin
 si apudant
 Abraham Ge
 faire de No
 l'adit Flac
 le Consul
 dont il est p
 vous sentent
 dit être sent
 à a causer
 un certain



"B" 6

Amsterdam le 4 Tisri 5600

Monsieur le Chevalier Moïse de Picciotto
 Consul Général des Pays-Bas et de la Hollande à Aleppo
 Nous sommes en possession de vos honnêtes des 18 Juin et 23 Juillet et en voyant
 aux quelles nous nous sommes d'accueillir nos meilleurs remerciements de vos bontés
 et de courtoisie qui est en ordre nous ne manquons pas de vous transmettre
 une liste nominative des Sapete niéran ou des Israélites en Terre Sainte
 des que les renseignements nécessaires nous seront parvenus. La prorogation
 obtenue par nous du Gouvernement vous mettra en état de leur accorder votre
 protection consulaire si elle y a lieu et nous espérons que ce règlement préalable
 de ne soit conforme à vos intentions. C'est à la suite que vous nous demandez
 des en faveur des malheureux Rabbins de votre ville, nous regrettons
 finement de ce que les circonstances ne nous permettent pas de nous conformer à
 vos vœux et nous devons nous référer à nos déclarations antérieures à ce sujet
 vous pouvez vous bien imaginer Monsieur le Consul Général que si ce
 avait le moindre prospect à une résolution, nous ne refusions pas notre concours
 à une opération de bienfaisance. Nous devons vous recommander Monsieur le
 Consul Général que nous avons remis à Monsieur Laurella votre vice Consul
 à Beyrouth de lettres de crédit de 250 et de 300 Piastres fortes sur elles
 Hilber Hough et Cie à Beyrouth pour faire opérer la distribution de ces
 sommes entre quelques uns des Rabbins dont les noms sont spécifiés dans la liste
 ci-jointe. Vous voudriez bien veiller avec votre complaisance connus à ce que
 ces dispositions soient strictement observées. La nouvelle faculté de crédit
 au vénérable Rabbin Israël Ashanati nous a très bien affectés. C'est une
 sorte de dette pour des amis et pour les pauvres dont il avait administré
 les intérêts avec tant de zèle et de probité. La mémoire de ce juste nous sera
 toujours présente et nous aurons soin de lui faire rendre la place de Nikel des Communes
 de Jérusalem et de Saffet est devenu vacante et nous avons eu l'urgence d'y pourvoir
 le vénérable Rabbin Israël Bourdacki, qui nous est personnellement connu
 et le caractère honorable et loyal ne laisse aucun doute de ce qu'il marchera dans les
 traces de son oncle prédecesseur. Nous avons fait les démarches nécessaires dans ce sens
 auprès de Messieurs les Consuls Généraux de Russie et d'Italie à Alexandrie, et nous
 vous prions Monsieur le Consul Général de vouloir bien nous y prêter votre coopération.
 Dans le cas que les postes qui étaient au nom du vénérable Rabbin Israël Ashanati
 n'étaient pas encore payés, nous avons donné les instructions suivantes à Mon-
 sieur Laurella pour leur acquittement. Les nos S. et C. de l'envoi
 de 4150 et les nos S. et C. de 1150 peuvent être payés contre quittances signées
 des Rabbins Israël Bourdacki, Nathan fils de Alimel et Abi de Jirahmil
 si cependant le paiement avait déjà été opéré en faisant co-signer le Rabbin Haim
 Abraham Gagner cela était fait bien, mais sa co-signature n'est pas absolument nécessaire.
 La femme de Moïse Sachs au son père le Rabbin
 Radik Haliog qui doit signer la quittance des 4150. Vous aurez été informé Monsieur
 le Consul Général de l'assassinat du Rabbin Jacob Dondaly et de vos 4150
 dont il était porteur, ayant touché cette somme contre quittance No 7 de n° 4150
 vous demandez combien nous avons dû être payés de cet argent, et combien cette somme
 doit être rendue aux pauvres Israélites de Saffet. Nous espérons que l'on ait tenu
 à élever l'assassin et que l'argent puisse être restitué aux pauvres qui en ont
 un besoin aussi pressant. Nous vous invitons à faire votre possible pour y parvenir.

venir. C'est pour secourir les malheureux de Saffet, que le credit de \$3000 a été ouvert à Monsieur Laurella, nous espérons donc qu'il se sera mis en travail de leur faire parvenir cette subvention, le plus promptement et sûrement possible. Nous remercions votre bon vouloir l'expédition par première occasion des lettres que nous prenons la liberté de vous soumettre ci-jointes. En attendant de vos nouvelles nouvelles nous avons l'honneur, Monsieur le Comte, de vous remercier l'assurance de votre considération distinguée, et nous finissons en vous félicitant à la nouvelle année en vous souhaitant toutes prospérités et félicités que la Terre peut offrir.

- N° 7 To A. Samson Esq^r London Amst 5 Paris 5 bus
- N° 8 To Rev^d David Meldola London 2^e
- N° 9 To Rev^d Salomo Levin London 2^e

N° 10 Mess^{rs} Kilbee Hough & Co^{ie} Amst 16th Sept^r 1839.
Beirut.

Gentlemen!

We had the pleasure of receiving your letter of 3rd August the contents of which we had taken notice of, and shall write to Mess^{rs} de Rothschild's firm, whether it would be convenient in future to direct you to their London house for recoverments. What for the sum of 1750 dollars and 300 dollars more we charged you 23rd July past to pay for our acct. to M^r Pietro Lamella, you will please to conform to our directions and draw for the amount in Paris, where the money lies at your disposition. We beg to remark, that it was by no means want of confidence in M^r Lamella, who we requested only to pay the money when the receipts of the different Jewish in the Holy land are in his possession, a long correspondence had given us the entire conviction of this gentleman's honour and probity. We only were anxious, that the peculiar position of your country, civil war or invasion by the insurgents might compromise the security of these funds, when delivered before they were placed, and wishing to be without any responsibility upon this subject, we hesitated in this way, our fears has partly been confirmed, a messenger of Saffet having been killed and robbed of \$482 which we had sent to Beirut. Please to give this explanation to M^r Laurella and to deliver the inclosed letters. In the mean time, we take the liberty of recommending to your kindness M^r J. R. Alphonari, whenever you can be of service to him, without prejudice of your's and our's. We have the honour of remaining with high respects. The Presid^t &c.

P.S. The remembrances of your M^r L. Kilbee, have been duly presented to M^r S. B. Seibel and are kindly returned. M^r Seibel is established here as commanditaire of Mess^{rs} de Rothschild, Consul of Hesp. Danstadt and married to a daughter of M^r J. A. Kamm of Frankford.

N° 11
Mons^{rs} J.
Mons^{rs}
Nous
Alphonari
\$1750 x 300
Kilbee
fonds jusqu'
espérons
situation de
nous sommes
calomnieux
reflecting
percevoir
guerre civile
volens qu'
caisse de
et vous ad
déliés S.
demander
ments p
ces. Mess^{rs}
responsa
l'argent
toucher
l'on v
pauvres
Mess^{rs}
à eux
nous
prompte
dacc la

N° 12
N° 13
M^r
Com
pre
Nouv
et 24
liberté
la P
brigant
482

N^o 11

Mont: P. Laurelli, vice Consul des Pays-Bas &c &c &c.
à Beyrouth.

Amst^r: le 16 Septembre 1839.

89

Montieur,

Nous vous adressons cette lettre, M^r le Consul, ayant appris par M^r Alphandari, que vous vous sentiez blessé de nos dispositions au sujet des \$1750 x 300, pour lesquelles nous vous avons ouvert un crédit auprès de M^r Pilsbe & Co de N^o, et que vous craquez ne pas pouvoir toucher ces fonds jusqu'à ce que toutes les quittances soient entre vos mains, Nous espérons, M^r, que vous aurez reconnu le peu de fondement de nos suppositions de méfiance de notre côté, par la manière impulsive dont nous nous sommes saisis de votre justification et protection contre les intrigues calomnieuses de nos ennemis, et que vous aurez trouvé à plus haute réflexion, que ce n'est que par précaution, que nous nous sommes chargés de ne percevoir de fonds que quand les quittances étaient entre vos mains. La guerre civile a dû nous inspirer de craintes sur des argents comptés, car des voleurs qui avaient pu invader Beyrouth auraient pu respecter votre caisse de fer. Par conséquent nous n'en avons pas voulu courir la risque, et nous avons chargé de ne percevoir ces fonds que quand ils peuvent être délivrés sans danger, et que M^r Pilsbe & Co ne pouvaient en demander la restitution de N^o part, que s'ils nous avaient fait des paiements pour n^o compte. Jusqu'au paiement à nous, couraient être ces M^r qui auraient couru le danger, et nous n'aurions eu aucune responsabilité, persuadé que nous étions, que vous ne toucherez pas l'argent que si cela pouvait se faire sans crainte. Vous voudrez bien toucher les fonds nécessaires et payer sans délai les quittances que l'on vous aura remises, sans faire plus long temps attendre les pauvres intéressés et les faire souffrir de retard des autres. Comme M^r Pilsbe & Co ont des relations plus accélérées, c'est à eux que vous voudrez remettre, une exemplaire des quittances pour nous les expédier, ou que par cette voie elle nous parviennent plus promptement les duplicats, comme de coutume par la voie d'Alep avec les sentiments connus. Le Président &c &c.

N^o 12 A. M^r R. J. Alphandari à Beyrouth

16 Sept^r
8 Jouri

N^o 13

Mont: A de Laurin
Consul-général & Conseiller actuel du gouvernement de S. M. L'Empereur d'Autriche auprès de S. A. le Pacha de l'Égypte &c &c.
à Alexandrie.

Amst^r: le 16 Septembre 1839.

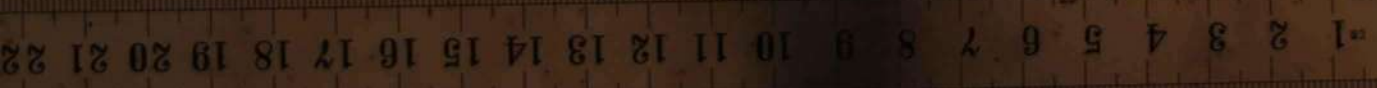
Mont: le Consul-général.

Nous avons eu l'honneur de vous écrire les 24 Mai N^o 420 et 24 Juillet N^o 548, par la dernière desquelles nous avons pris la liberté de vous donner communication des violences commises sur la Personne du Rabbis David Bemberti, attaqué par des brigands aux environs de Beyrouth, volé d'une somme de 482 piastres fortes, dont il était porteur, et que nous avons

remises comme Subventions aux pauvres Israélites de Saffet,
 violences aux suites desquelles le pauvre Rabbi est mort peu après à
 Saïde. Nous espérons, Mon^r le Consul-général, que vous aurez bien voulu
 accueillir notre prière, de donner les ordres requis pour parvenir à
 découvrir les coupables, ainsi que celle de protéger le digne Rabbi
 Tsaiab Bourdachi, porté aux fonctions de Sékil et remplacé
 ment du vénérable Rabbi Israël Assanari décédé. Nous serions
 charmés de ce que vous voudriez affermir cette espérance par une
 réponse obligeante. Par votre office bienveillant du
 23 Février dernier N^o 546 nous avez bien voulu nous communiquer
 que M^r Sapi vous avait rapporté, qu'ayant vivement pressé
 l'affaire des réclamations des infortunés de Saffet, il avait obtenu
 la rentrée de quelques fonds, ainsi que la promesse d'un prochain
 versement de cinq à six bourses — nous regrettons l'avoir à y
 objecter que selon nos nouvelles directes de la T. S. qui
 touchent à nos derniers, aucun paiement n'a été fait aux
 pauvres intéressés et nous devons vous répéter nos instances,
 Mon^r le Consul-général de ne pas perdre de vue leur
 position infortunée. Par la dernière guerre l'atrocité des
 Druzes a été atrocement rehaussée, à ce qu'on nous écrit
 de Saffet, et l'on devait toujours craindre, une nouvelle invasion.
 Le Lieutenant d'acre ayant retiré un détachement y posté
 pour couvrir la ville, la crainte des pauvres Israélites les a
 déterminés à faire une résidence aussi dangereuse et ils
 ont dû se retirer dans les villes fortes des alentours. C'est
 de là qu'ils nous adressent la prière, de vous supplier, M^r le
 Consul-général, de vouloir bien procurer une bonne garde
 du vic^e Roi pour protéger leur vies et propriétés pour
 pouvoir retourner dans leurs foyers. Quoique nous sentions
 bien la vanité d'une pareille demande, nous n'avons pas
 voulu refuser aux malheureux de vous transmettre leur suppli-
 que, en vous priant, M^r le Consul-général, d'y donner
 telle conséquence que vous jugerez convenable. Espérant, d'être
 bientôt favorisés par vos nouvelles honorées, nous avons
 l'honneur, M^r le Consul-général, de vous renouveler les
 assurances de notre considération la plus distinguée et de
 notre dévouement très parfait. Le Président &c.

- N^o 14 An Rabbi Tsaiab Bourdachi in Jerusalem 8 Tiers 5600
 N^o 15 Herr Sichel Herr in Lublin 2
 N^o 16 Herr Moses Schreiber Oberkathener in Trebbin 2
 N^o 17 Herr Haim Davidsohn Kothabi in Markshat 2
 N^o 18 Herr L. Moij in Wreden 2

N^o 22
 Monieur
 Vous auriez
 En
 Notre favor
 Monieur
 Contre Mon
 Repose de
 Quant
 D'après
 L'avis
 P. Mais
 les d'ins
 pour qu'
 N^o 19 Monieur
 N^o 20 An
 N^o 21 An
 N^o 23 Monieur
 N^o 24 Monieur
 N^o 25 Monieur
 N^o 26 Monieur
 Si vous
 Suppliez de
 Jam^s de
 assisté de
 Monieur
 inist inf
 und fud
 pt. Inp
 d'ins
 d'ins
 d'ins



Amsterdam ce 25 Fiechri 5600

N^o 29.
Monsieur Louis Levy, Receveur pour la F. S. auprès des Communes
et assemblées de l'arrondissement & de la ville de Colmar.

Monsieur!

En nous référant à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser
le 16 Janvier dernier, nous avions retardé de vous écrire, attendant journalle-
ment la réception de vos nouvelles estimables; n'en ayant cependant point
reue, nous faisons le silence à l'effet de vous accuser la perception, &
temps utile des fr^s 1000 remises à Paris p^{re}, et de vous exprimer à présent
par cet de votre promptitude. Nous devons cependant vous exprimer un regret
de ne pas avoir encore reçu aucun décompte sur la gestion de M^r Hirtz, votre
précédent, d'une part nous doutons de ce que les comptes de Saldent,
justement par fr^s 550 et de l'autre ce manque de comptabilité dérange nos
écritures, vu que l'ordre de nos administrations nous prescrit la plus stricte
exactitude, et toute place doit figurer dans nos livres pour sa contribution,
et chaque affaire sous le titre pour lequel elle a été délinée. Nous voudrions
vous rappeler le décompte rendu par M^r Hirtz par son père et la spécialité
minutieuse avec laquelle chaque posting était dressé; c'est un pareil de
compte que nous demandons de la part de M^r Hirtz et nous vous prions
avec instances, de faire tous efforts pour l'obtenir. Lors de toutes
vos remises de fonds vous voudriez aussi les accompagner d'un pareil
état, pour que nous puissions y conformer nos livres, nous attendons
donc vos remises sur le reste des fr^s 1000.

M^r le décretain
M^r Minius nous avait fait l'offre précédemment de dresser chaque semestre les
différentes quittances, contre lesquels M^r H. les Receveurs encaseraient
les contributions échues. Voyant cependant que M^r Minius n'a pas pu
suffire à sa promesse, et considérant que deux semestres soient bûs, nous
craignons, que cette négligence ne mette aux intérêts de nos pauvres contribués,
nâmes de la F. S. et que M^r H. les Receveurs n'en soient entravés dans
leur activité. Du reste cette mesure est assez inutile, vu que M. H. les
Receveurs peuvent eux-mêmes opérer la perception contre quittances dressées
par eux, et au profit de l'état à M. H. les Receveurs d'arrondisse-
ment, qui en dressent quittance sommaire. Nous vous invitons donc
M^r à faire imprimer des quittances en blanc pour cet effet et d'en faire
expédier en quantité suffisante à M. H. les Receveurs de votre départe-
ment, en les animant à opérer de suite la perception des contributions
échues et à en remettre le résultat. Nous avons eu l'avis direct
qu'à Hagenbourg la contribution de l'année passée a été encasée,
et nous supposons que cela a le même été le cas en différentes autres places,
nous vous prions cependant M^r de faire de suite les démarches néces-
saires pour que l'encasement se fasse sans délai, afin que les
malheureux ne soient pas préjudicés par manque d'intelligence.
Nous sommes sans nouvelles aucunes de la part de M. H.
les Receveurs généraux; veuillez nous dire la cause de cette incommodité.

N^o 44

Amsterdam le 11 Octobre 1839

Messieurs Roux & Traissinet & C^{ie}
Marseille.

Vous m'avez fait connaître le plus tôt possible, sans
contant de Messieurs de Rothschild pris à Paris le cours, auquel
s'en pourrait acheter actuellement les piastres d'or dans l'Etat place
par nous de renseignements dans nos opérations intentionnelles
Excusez si vous plaît la peine causée et agréez Messieurs l'ad-
resser avec remerciement de notre considération très distinguée

Le Président des Secrétaire & Amarcos
cinq

N^o 44 Messieurs J. van Lennep & C^{ie}
de Rotterdam à Smyrne

11 Octobre 1839

N^o 45 Herrn Jac. Mos. Kann in Frankfurt am Main

8^e

N^o 46 Herrn Abraham David in Melna
Strasun

8^e

(N^o 44)

S. J.

Amsterdam, ce 11 Octobre 1839

Messieurs J. van Lennep & C^{ie}
Smyrne

Messieurs!

Nous venons vous aviser que nous avons eu l'honneur de recevoir
les lettres, que vous avez eu la bonté de nous adresser et nous expri-
mer notre reconnaissance de votre complaisance. Dans votre lettre
qu'une de ces lettres, datée le 8 septembre à Jendalens et mise en route
le 19 septembre à Smyrne, nous est parvenue avec une promptesse extraor-
dinaire, ayant été dans notre possession le 8 courant. Comme il existe
des occasions où une pareille célérité nous serait hautement précieuse
nous prenons la liberté de réclamer votre bonté pour nous donner
les renseignements sur la route que ces lettres ont prises, et s'il est
aussi avantageux de faire courir nos lettres pour Beyrouth & la Palestine
voie de Smyrne. Nous voudrions donc vous en faire, Messieurs, quelles
sont les occasions de correspondance régulière entre Smyrne, Jaffe
& Beyrouth, ainsi que par quelle route nos lettres arriveraient le plus
vite à Smyrne. La lettre alléguée portait la marque de Poste
de Paris. Veuillez bien, Messieurs, excuser la peine que nous vous causons
et nous écrire au même temps, si vous voudriez nous permettre, de vous
adresser les lettres, que nous pourrions expédier voie de Smyrne.
Vous nous rendriez un grand service en nous fournissant les renseigne-
ments désirés et nous vous en exprimons notre reconnaissance d'avance
agréez Messieurs l'assurance de notre considération la plus distinguée
Le Président de

intéret des fonds ne peuvent entrer en calcul, vu que si nous demans nos ordres de paiement, l'argent en est ^{payé} posé chez Messrs de Rothschild frères à Paris. Vous voudrez donc vous convaincre vous-mêmes, qu'il n'y a pas en lieu d'avantage; Nous espérons cependant, qu'à l'avenir cela s'arrangera mieux.

Vous nous avisez, que M^r Young, Vice Consul d'Israël à Jérusalem, se chargeant du paiement des Crédits, que vous ouvrez au près d'elui, et nous profitons de cette communication pour faire un petit espi si cela pouvoit nous convenir pour la suite dans nos lettres à cette ville et à Hebron. Nous nous chargeons donc Messieurs, de faire payer par M^r Young contre quittances Signées des Rabbinis individus indiqués dans la liste ci-jointe les diverses sommes y énoncées, qui ensemble se montent 13500.

Nous tenons cette somme en piastres turques pour que le cours des piastres portés N^o y exercera aucune influence et que les revenus ne soient sujets à aucunes pertes ou change. Cependant nous ajoutons la condition expresse, que cette Commission ne doit être exécutée que si M^r Young fait des paiements en bonnes espèces valides, qui ont cours fixe à Jérusalem & Hebron. D'ailleurs il est à remarquer, que les sommes qui selon la liste ci-jointe doivent être payées contre quittances Signées collectivement par plusieurs individus, ne peuvent être délivrées que si les quittances portent toutes les signatures prescrites à l'exception d'absence ou de mort d'un des Rabbinis désignés pour la Commission.

Dans ces dernières il suffiroit que les présents ou survivants figurassent sur la quittance ou faisoient assigner quelqu'un à leur choix. Ces quittances étant d'ordinaire écrites et Signées en hébreu langue que probablement M^r Young ignore, nous avons désigné le Sieur L. J. Goldsmid à Jérusalem pour les signer. Si cependant le Sieur Goldsmid étoit empêché par quelque accident imprévu à signer la légalisation, ce sera le digne P^hébil, Rabbin Jaïah Bourdauki qui les légalisera en ajoutant sa signature en hébreu à la quittance. M^r Young ne demandra pas d'autres quittances, que selon la Coutume des revenus, c'est à dire en langue hébraë.

Vous voudrez donc vous donner la peine, de transmettre ces dispositions à M^r Young qui le paiement effectué devra vous remettre les quittances auxquelles vous nous enverrez les premières par le bateau à vapeur, voie de Marseille ensemble avec notre avis & les duplicats par occasion, voie de Constantinople, ou par l'ambassade de Bay-Var reçoit les lettres à N^o adresse et nous les adresserons franco sous couvert du Gouvernement.

Nous avons pris note de l'observation, qu'il conviendrait mieux, de tenir vos versements en Londres. Nous venons d'écrire à ce sujet à Messrs de Rothschild frères, dont nous attendons la réponse, et nous vous dirons par la poste prochaine si vous ferez p^ote sur Londres ou Paris. Nous espérons que nos dispositions soient strictement observées, & que cet espi prouvé avoir les avantages désirés pour nous engagé à nous servir dorénavant de cette méthode dans nos lettres à Jérusalem et Hebron, nous ne danserons aucun part de cette Commission à M^r Laurella pour ne pas heurter ses sentimens. Veuillez lui remettre la lettre ci-jointe. Nous vous remercions, nous honorons par votre réponse, et agréer l'assurance de nos considérations très distinguées.

Le Président des P^hkidim et Amiralim des Communions Israélites de la Synagogue, résidant à Amsterdam,

